Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 27 avril 2001

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 951

COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Modification 951

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De M. Joël Riguelle à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le nouveau projet de création d'un parking pour trois cabinets ministériels » 951

— De M. Alain Daems à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'annonce de la suspension d'une décision de la ville de Bruxelles visant à fermer partiellement le Bois de la Cambre à la circulation automobile » 952

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 27 april 2001

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 951

SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Wijziging 951

DRINGENDE VRAGEN

— Van de heer Joël Riguelle aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het nieuwe project voor aanleg van een parkeergarage voor drie ministeriële kabinetten » 951

— Van de heer Alain Daems aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de aankondiging van de schorsing van een beslissing van de stad Brussel om het Terkamerenbos gedeeltelijk te sluiten voor het autoverkeer » 952

Pages

Question d'actualité jointe de M. Michel Moock, concernant « la suspension de l'interdiction de la circulation motorisée dans le Bois de la Cambre le samedi » 952

— De M. Willy Decourty à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la circulaire relative à l'élaboration des plans communaux de développement » 954

— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'avis de la Région sur le plan d'investissements de la SNCB et une amorce de la concertation relative au RER » 955

— De M. Michel Lemaire à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'attribution des subsides pour les infrastructures sportives » 956

QUESTIONS ORALES

— De M. Jan Béghin à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'élaboration d'un modèle de cahier des charges spécial pour les services communaux » 958

— De M. Walter Vandenbossche à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les systèmes de sécurité » 959

— De Mme Caroline Persoons à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la consultation de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française dans l'élaboration du PRD » 959

— De M. Benoît Cerexhe à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'adaptation de la STIB à l'euro » 960

Blz.

Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Moock, betreffende « de schorsing van het verbod op gemotoriseerd verkeer in het Terkamerenbos op zaterdag » 952

— Van de heer Willy Decourty aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de circulaire betreffende het opstellen van gemeentelijke ontwikkelingsplannen » 954

— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het advies van het Gewest over het investeringsplan van de NMBS en een aanzet tot het overleg in verband met het GEN » 955

— Van de heer Michel Lemaire aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de toekenning van subsidies voor sportinfrastructuur » 956

MONDELINGE VRAGEN

— Van de heer Jan Béghin aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het opstellen van een model van bijzonder bestek voor gemeentediensten » 958

— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de beveiligingssystemen ». 959

— Van mevrouw Caroline Persoons aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de raadpleging van de Franse Gemeenschap en van de Franse Gemeenschapscommissie in het kader van de opstelling van het GewOP » 959

— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de aanpassing van de MIVB aan de euro » 960

Pages

— De M. Alain Daems à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'accueil des gens du voyage » 962

— De Mme Brigitte Grouwels à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la collaboration dans le cadre des initiatives du VDAB en faveur de l'emploi des demandeurs d'emploi bruxellois » 964

— De M. Michel Moock à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la création d'un fonds d'assainissement des sols des stations-services » 965

Question orale jointe de M. Erik Arckens concernant « l'assainissement des sols des stations d'essence » 965

— De Mme Dominique Braeckman à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les liens entre la politique de la CRIPI (cellule régionale d'intervention en pollution intérieure) et la politique du logement » 967

— De M. Joël Riguelle à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « la décision du gouvernement de ne pas donner suite au recours concernant le projet de construction face au site classé du Zavelenberg » 970

SCRUTINS SECRETS 971

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement (de M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck) visant à favoriser la publicité des débats parlementaires (nos A-82/1 et 2 – 99/2000) 972

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement (de M. Marc Cools) (nos A-110/1 et 2 – 99/2000) 973

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement (nos A-138/1 et 2 – 99/2000) 973

Blz.

— Van de heer Alain Daems aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de opvang van het woonwagenvolk » 962

— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de samenwerking rond de initiatieven van de VDAB die gericht zijn op de tewerkstelling van Brusselse werkzoekenden » 964

— Van de heer Michel Moock aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de oprichting van een fonds voor de sanering van de bodem van tankstations » 965

Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Erik Arckens betreffende « de bodemsanering van tankstations » 965

— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de banden tussen het beleid van de regionale cel voor interventie bij binnenluchtvervuiling en het huisvestingsbeleid » 967

— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de beslissing van de regering om geen gevolg te geven aan het beroep betreffende het bouwproject tegenover de beschermde site van de Zavelenberg » 970

GEHEIME STEMMINGEN 971

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck) om de openbaarheid van de parlementaire debatten te bevorderen (nrs. A-82/1 en 2 – 99/2000) 972

— Naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement (van de heer Marc Cools) (nrs. A-110/1 en 2 – 99/2000) 973

— Naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement (nrs. A-138/1 en 2 – 99/2000) 973

Pages

—

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement (nos A-177/1 et 2 – 2000/2001) 974

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement (nos A-108/1 et 2 – 99/2000) 975

— Votes réservés sur la proposition de modification du Règlement (de M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck) visant à obtenir du gouvernement et du collège réuni une déclaration de politique générale devant le Parlement (nos A-79/1 et 2 – 99/2000) 975

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au : Protocole portant adaptation des aspects institutionnels de l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats-membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, et à l'annexe, faits à Bruxelles le 29 novembre 1999 (nos A-150/1 et 2 – 2000/2001) 977

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats-membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, aux annexes I, II et III, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 21 juin 1999 (nos A-151/1 et 2 – 2000/2001) 978

— Vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement organisant le congé préalable à la mise à la pension pour les membres du personnel opérationnel du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (nos A-129/1 et 2 – 99/2000) 978

Blz.

—

— Naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement (nrs. A-177/1 en 2 – 2000/2001) 974

— Naamstemming over het geheel van het voorstel tot wijziging van het Reglement (nrs. A-108/1 en 2 – 99/2000) 975

— Aangehouden stemmingen over het voorstel tot wijziging van het Reglement (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck) tot invoering van een algemene beleidsverklaring van de regering en van het verenigd college voor het Parlement (nrs. A-79/1 en 2 – 99/2000) 975

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Protocol tot aanpassing van de institutionele aspecten van de Europa-Overeenkomst waarbij een associatie tot stand wordt gebracht tussen de Europese Gemeenschappen en hun lidstaten, enerzijds, en de Republiek Tsjechië, anderzijds, teneinde rekening te houden met de toetreding van de Republiek Oostenrijk, de Republiek Finland en het Koninkrijk Zweden tot de Europese Unie, en met de bijlage, opgemaakt te Brussel op 29 november 1999 (nrs. A-150/1 en 2 – 2000/2001) 977

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : de Overeenkomst tussen de Europese Gemeenschap en haar lidstaten, enerzijds, en de Zwitserse Bondsstaat, anderzijds, over het vrije verkeer van personen, met de bijlagen I, II en III en met de Slotakte, opgemaakt te Luxemburg op 21 juni 1999 (nrs. A-151/1 en 2 – 2000/2001) 978

— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van verordening houdende het verlof voorafgaand aan de pensionering voor de leden van het operationeel personeel van de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp (nrs. A-129/1 en 2 – 99/2000) 978

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 27 avril 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 27 april 2001 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Guy Hance, Vincent De Wolf, Fouad Lahssaini, Michel Van Roye, Paul Galand et Jean-Jacques Boelpaepe.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Guy Hance, Vincent De Wolf, Fouad Lahssaini, Michel Van Roye, Paul Galand en Jean-Jacques Boelpaepe.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modification

SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Wijziging

Mme la Présidente. — Par lettre du 26 avril 2001, le groupe ECOLO communique des modifications à la composition :
— de la commission de l'Aménagement du Territoire;
— et de la commission du Logement.
Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance (*voir annexes*).

Bij brief van 26 april 2001, deelt de ECOLO-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van :
— de commissie voor de Ruimtelijke Ordening;
— en de commissie voor de Huisvesting.
Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen (*zie bijlagen*).

QUESTIONS D'ACTUALITE
DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT À LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE NOUVEAU PROJET DE CREATION D'UN PARKING POUR TROIS CABINETS MINISTERIELS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET NIEUWE PROJECT VOOR AANLEG VAN EEN PARKEERGARAGE VOOR DRIE MINISTERIELE KABINETTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, voici quelques semaines, nous avions déjà abordé la question d'un parking dont l'entrée était prévue dans l'impasse Villa Hermosa. A l'époque, un certain consensus s'était dégagé pour convenir que cette solution n'était pas nécessairement la meilleure. Selon la presse, des efforts seraient fournis pour rechercher une autre entrée ou prévoir un autre parking. Ce quartier est, en effet, extrêmement sensible, puisque son sous-sol abrite des vestiges datant vraisemblablement de l'époque des ducs de Bourgogne.

Par ailleurs, sur le plan de la mobilité, le gouvernement se prononce très clairement en faveur de la mise en place d'alternatives.

Dans le domaine de la protection des monuments et sites, votre collègue M. Draps se montre, en outre, assez actif et adopte des positions tout à fait sympathiques.

Nous aimerions donc connaître les intentions du gouvernement concernant ce projet de parking qui, manifestement, ne fait pas l'unanimité.

Le Gouvernement cherche-t-il d'autres solutions, des alternatives en matière de mobilité, y compris pour les membres du cabinet, qui peuvent aussi de temps en temps emprunter les transports en commun ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'annoncer à M. Riguelle, qu'en concertation avec M. Draps, le président du gouvernement et mes autres collègues, j'ai pris la décision de ne pas faire aménager de parking sous la place Royale. Le parking prévu à la Cour d'honneur/Villa Hermosa ne sera donc pas construit. Nous avons trouvé une solution alternative tout à fait positive sur le plan de la santé : 150 places seront réservées dans le parking Albertine, ce qui signifie une promenade d'environ 150 mètres pour arriver à destination ! …

Cette solution nous paraît excellente, car il n'est pas question de gâcher un endroit d'une telle valeur historique.

Une proposition avait été formulée par l'administration, sur la base d'anciens projets qui n'ont jamais été ceux de l'actuel gouvernement.

Notre position est unanime.

Cette décision s'inscrit dans la logique de notre nouvelle politique, qui est de préserver les sites de valeur et aussi d'éviter que le trafic, déjà important, de notre ville, continue à s'accroître.

Cette politique figure dans la déclaration gouvernementale et dans l'accord de Gouvernement.

Nous sommes donc heureux de vous annoncer cette décision, qui ne sera certainement pas la dernière du même ordre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je me réjouis de cette orientation tout à fait sympathique, qui satisfera certainement l'ensemble des Bruxellois.

La location des 150 places à l'Albertine n'exclut pas, j'imagine, la mise en place d'un plan de mobilité au niveau des cabinets.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Les membres des cabinets ont toute liberté de choisir le mode de locomotion qui leur convient le mieux — à vélo, à pied — l'essentiel étant qu'ils arrivent à temps ! *(Sourires.)*

Mme la Présidente. — Notre Parlement bruxellois souffre d'une pénurie de places de parking. Nous avions aussi songé à cet emplacement. Je ne voudrais pas ici créer un incident du type « Kladaradatch », mais que le plus rapide gagne !

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — D'après mes informations, le Conseil économique et social va s'installer dans le quartier européen. Ce qui libérera des places de parking.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ANNONCE DE LA SUSPENSION D'UNE DECISION DE LA VILLE DE BRUXELLES VISANT A FERMER PARTIELLEMENT LE BOIS DE LA CAMBRE A LA CIRCULATION AUTOMOBILE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE AANKONDIGING VAN DE SCHORSING VAN EEN BESLISSING VAN DE STAD BRUSSEL OM HET TERKAMERENBOS GEDEELTELIJK TE SLUITEN VOOR HET AUTOVERKEER »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL MOOCK, CONCERNANT « LA SUSPENSION DE L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION MOTORISEE DANS LE BOIS DE LA CAMBRE LE SAMEDI »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK, BETREFFENDE « DE SCHORSING VAN HET VERBOD OP GEMOTORISEERD VERKEER IN HET TERKAMERENBOS OP ZATERDAG »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, par un communiqué du 24 avril émanant du cabinet du Ministre-Président, il a été annoncé, et cela a fait l'objet d'un large écho médiatique, que le Ministre-Président dans ses compétences de tutelle suspendait une décision prise le 5 mars de cette année par le collège de la ville de Bruxelles. Cette décision modifiait le règlement général complémentaire de police dans le sens d'une interdiction de la circulation automobile dans le Bois de la Cambre à certaines heures, le samedi, et sur divers tronçons.

La suspension que vous avez annoncée, Monsieur le Ministre-Président, est motivée par l'atteinte au principe de bonne administration. Vous considérez que la décision de la ville blesserait

l'intérêt général, d'une part, pour défaut de concertation avec les communes adjacentes et, d'autre part, pour les risques d'une répercussion importante et immédiate sur la circulation s'effectuant dans ces communes adjacentes. Vous ajoutez, ce qui peut déjà sembler *a priori* contradictoire, que vous ne vous prononcez pas sur le fond.

Toutefois vous émettez des considérations sur l'impact de la circulation dans les communes adjacentes.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions concernent, d'une part et très brièvement, vos compétences de tutelle sur une décision de police et avant que la décision vous ait été officiellement notifiée et, d'autre part, le point de savoir si l'absence de concertation avec les communes adjacentes et le risque de répercussion sur la circulation dans ces communes seront à l'avenir des motifs de suspension de toutes les décisions communales en matière de circulation. Par exemple, je pense à la création de parkings souterrains dans les immeubles de bureaux. Si les communes adjacentes ont un droit de veto chaque fois qu'il y a un risque d'impact sur la circulation dans leur commune, je vous promets bien du plaisir — ou bien si la concertation n'est obligatoire que pour les plans de circulation globaux qui, effectivement, et on peut le comprendre, ont un impact sur la circulation dans les communes voisines.

Un plan de circulation est en chantier pour le Bois de la Cambre, plan de circulation que vous avez essayé dans vos fonctions précédentes de retarder le plus possible. La concertation est prévue.

Une commission consultative régionale est saisie de la décision qui fait l'objet de ma question d'actualité.

Dernière question ponctuelle : Le Bois de la Cambre a-t-il une affectation d'espaces verts ou, au contraire, de voies de pénétration automobile régionales dans les plans d'affectation du sol ? Je pense particulièrement au projet de PRAS qui, pour l'instant, est en discussion.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question jointe.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, M. Daems a déjà relaté les faits dans leur contexte. Tout le monde est au courant et l'a lu dans la presse.

Vous avez opté pour une décision contraire à celle de la ville de Bruxelles, en prétendant avoir la tutelle sur la ville dans ce domaine-là. Quant à elle, la ville de Bruxelles conteste votre tutelle en la matière. Elle prétend que c'est le ministère des Communications et de l'Infrastructure qui l'a et pas vous. C'est pour cette raison qu'elle ne vous a pas notifié sa décision et qu'elle l'a transmise à la commission consultative de la sécurité routière où siège un membre représentant la Région.

Par ailleurs, vous justifiez votre décision de suspension par des arguments d'opportunité. C'est assez étonnant parce que la déclaration gouvernementale s'engage à n'exercer ce type de tutelle que dans des circonstances exceptionnelles. Il nous revient que l'ancien bourgmestre de Bruxelles-Ville était particulièrement attaché à cette phrase de la déclaration gouvernementale à laquelle semble beaucoup moins tenir M. le Ministre-Président !

Nous voudrions savoir sur quelle base légale exacte vous appuyez votre décision d'exercer la tutelle en cette matière. Estimez-vous vraiment que la situation du Bois de la Cambre soit à ce point catastrophique et exceptionnelle qu'il faille exercer une tutelle d'opportunité ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je remercie vivement MM. Daems et Moock de me poser ces questions qui me permettent de mettre les choses au point et de rectifier certaines erreurs dans les affirmations de la ville de Bruxelles quant à son comportement à l'égard de la tutelle. On peut diverger d'opinion sur le fond d'une mesure, mais quand on répond à des questions, il faut au moins savoir quand on a transmis un document à la tutelle.

La mesure à laquelle vous faites tous deux référence a fait l'objet d'une délibération du 5 mars 2001 du Conseil communal de Bruxelles, transmise — je tiens toutes les pièces à votre disposition — au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale le 28 mars 2001. Par cette délibération, le conseil communal modifie le règlement général complémentaire de police relatif aux voiries communales et provinciales situées sur le territoire de la ville de Bruxelles. Je précise que les voiries du Bois de la Cambre sont des voiries régionales. Cela a toujours été le cas et c'est d'ailleurs confirmé dans le PRAS. C'est la loi.

Il s'agit donc bien d'un acte soumis à la tutelle ordinaire générale et qui a été dûment porté à la connaissance de l'autorité de tutelle puisque nous l'avons reçu le 28 mars.

Il incombe à la tutelle de veiller à ce que les décisions prises par une commune ne portent pas gravement préjudice aux intérêts d'autres communes et de leurs habitants.

Je vous mets tout de suite à l'aise, Monsieur Moock. Je suis très attentif au respect de l'autonomie communale. Bien qu'étant maintenant de l'autre côté de la barrière, je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. J'ai d'ailleurs déjà exercé la responsabilité de la tutelle à l'égard des communes de 1985 à 1987 et je pense qu'à l'époque, tout le monde a reconnu que je l'avais fait dans un très grand respect de l'autonomie communale.

Je ne me suis pas du tout précipité dans ce dossier puisque ce n'est qu'après avoir reçu, après les vacances de Pâques, une lettre de la commune d'Uccle, polie mais très ferme, que j'ai décidé de suspendre, et non pas d'annuler, cette décision pour donner le signal à la ville de Bruxelles qu'il était indispensable qu'elle se concerte, avant de prendre une telle mesure, non seulement avec la commune d'Uccle, mais aussi avec celles d'Ixelles et de Boitsfort qui peuvent aussi subir des répercussions de la fermeture du Bois de la Cambre.

La concertation à laquelle ont fait allusion certains membres du collège n'est pas celle visée dans les dispositions relatives à l'établissement de plans de circulation globaux, mais elle vise à permettre de dégager des solutions qui prennent en compte la situation

de toutes les parties concernées en vue d'assurer autant que possible la fluidité de la circulation en Région bruxelloise.

Monsieur Daems, vous avez parlé de parkings dans des zones où existent des immeubles. Lorsqu'une mesure n'a d'incidences que sur la commune ou n'a qu'une incidence marginale ou diffuse sur les communes voisines, il vaut mieux en effet ne pas s'en mêler au niveau régional. Mais nous nous trouvons ici devant un cas où — en tout cas d'après la commune d'Uccle et ce sera à elle qu'il reviendra de l'expliquer et de le vérifier, éventuellement contradictoirement avec la ville de Bruxelles — une mesure a des effets externes très importants dans une commune adjacente. Il est normal que la Région puisse alors provoquer une concertation, sinon à quoi sert la Région ? Je vous le demande.

J'ai eu bien soin de ne pas me prononcer sur le fond. Je vous rappelle d'ailleurs — vous exerciez alors d'autres fonctions qui vous permettaient d'en juger — que, peu de temps après être devenu bourgmestre de la ville, j'ai augmenté le nombre de jours pendant lesquels le bois était inaccessible en le fermant tous les dimanches et jours fériés de l'année, ce qui n'était pas le cas avant mon arrivée. J'avais également rouvert le Bois certains week-ends en-dehors des vacances de Pâques et des grandes vacances.

Si on veut changer ce système, je suis prêt à en discuter.

Vous dites qu'un volet du PCD, qui a fait l'objet de toutes sortes de tests par modèles mathématiques, est en préparation. Ne valait-il pas mieux attendre l'enquête publique sur le volet « circulation » du PCD avant de prendre une mesure de ce type ?

Ce que je reproche le plus, c'est l'absence totale de concertation avant la prise de cette décision modifiant le règlement général complémentaire de police. J'ai attendu plus d'un mois avant d'agir.

Le Bois de la Cambre est une zone de parc et elle est, pour des raisons historiques, traversée par des voiries régionales. Il faudra prévoir un débat sur la façon dont cette circulation peut être améliorée. Il est probable que nous arriverons à la solution — et j'ai vu des scénarios en ce sens — où certaines parties de voiries seront même fermées tous les jours de la semaine. Je n'ai aucun préjugé à cet égard.

J'ai voulu — et je pense que le gouvernement à qui je m'en suis expliqué me soutient en ce sens — donner un signal à une commune — et cela vaut également pour les autres communes qui pourraient être tentées de faire la même chose — c'est-à-dire que si l'on prend une mesure qui a un effet externe négatif important sur une autre commune, il y a lieu de se concerter avant toute décision définitive.

Si la déclaration gouvernementale que j'ai négociée dispose effectivement que l'exercice de la tutelle administrative ordinaire est limité au seul examen de la légalité de l'acte, la possibilité d'examiner la conformité à l'intérêt général est maintenue dans des circonstances exceptionnelles.

Vu la fermeté de la plainte de la commune d'Uccle, que je tiens à votre disposition, je devais, non pas annuler, mais tirer une sonnette d'alarme, dire aux autorités de la ville de Bruxelles, et ceci en dehors de tout juridisme, que la courtoisie exige une concertation.

Ma décision est donc juridiquement fondée à l'égard de l'ordonnance du 14 mai 1998 et elle respecte l'esprit de l'accord de gouvernement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, si le Ministre-Président n'avait pas fait un communiqué, les choses auraient été différentes.

Si j'ai bien compris, vous n'avez pas annulé cette décision. Vous estimez, effectivement, que le Bois de la Cambre est un espace vert et que le problème est uniquement un problème de concertation.

D'une part, la commission consultative est saisie et d'autre part, les bourgmestres de la ville de Bruxelles et de la commune d'Uccle se rencontrent le 8 mai.

Nous supposons donc que vous n'avez aucun problème concernant le fond de la décision et que, très prochainement, les Bruxellois pourront profiter du Bois de la Cambre, de cet espace vert qui est essentiel pour eux, comme ils le font depuis quelques samedis.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — J'ai pris note que le Ministre-Président avait pris une décision de « suspension » et qu'il est également d'accord sur la nécessité d'une concertation sur ce sujet, peut-être pas uniquement avec la commune d'Uccle …

M. François Roelants du Vivier. — C'est une très bonne commune où il y a des échevins socialistes et écolos ! …

M. Michel Moock. — Oui, mais on cherche toujours un bourgmestre ! …

Dans *Le Soir* de jeudi, on pouvait lire une interview du rédacteur en chef du *Moniteur de l'Automobile*, qui n'est certainement pas anti-voitures, qui reconnaissait au Bois de la Cambre son rôle de poumon vert et ne trouvait pas anormal que cet espace soit consacré aux piétons, aux cyclistes et aux enfants, le week-end.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — L'essentiel est qu'il y ait concertation, quelle que soit la mesure prise, et qu'ensuite des mesures d'accompagnement permettent d'éviter de léser l'intérêt général. Habitant à côté du Bois de la Cambre, je suis concerné, je m'y promène régulièrement.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WILLY DECOURTY A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA CIRCULAIRE RELATIVE A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WILLY DECOURTY AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE CIRCULAIRE BETREFFENDE HET OPSTELLEN VAN GEMEENTELIJKE ONTWIKKELINGSPLANNEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willy Decourty pour poser sa question.

M. Willy Decourty. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, très récemment, le secrétaire d'Etat, M. Draps a adressé aux communes bruxelloises une circulaire relative à la planification stratégique communale, c'est-à-dire à l'élaboration des plans communaux de développement (PCD).

Ce texte a pour objectif d'indiquer comment, après le renouvellement des collèges et conseils communaux, doit se poursuivre l'élaboration des PCD et quelle suite il convient de réserver aux dossiers de base déjà adoptés par les Conseils communaux ou approuvés par le gouvernement.

Cette circulaire fait allusion à des modifications de la législation en cours qui, non seulement ne sont pas encore d'application, mais qui n'ont à notre connaissance pas encore fait l'objet d'un quelconque accord en gouvernement.

Nous faisons notamment allusion à la suppression des volets réglementaires des PCD et à l'obligation d'enquête publique sur les dossiers de base.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, cette procédure n'est-elle pas pour le moins prématurée puisqu'elle confère une orientation aux travaux des communes qui ne repose sur aucune base suffisamment sûre ou stable ?

Ne faudrait-il pas s'en tenir à la législation existante ou en tout cas aux éléments sur lesquels un accord est intervenu au sein du gouvernement ? Et par conséquent, ne faudrait-il pas prévenir les communes du caractère pour le moins aléatoire de cette initiative ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, M. Decourty me semble fort mal informé sur la teneur exacte du courrier envoyé aux communes.

Le 12 mars dernier, j'ai pris l'initiative de réunir à mon cabinet l'ensemble des responsables du service de l'urbanisme et les échevins de l'urbanisme des 19 communes.

La réunion concernait le sort à réserver aux dossiers de base des plans communaux de développement qui avaient été adoptés au cours de la précédente mandature communale et qui, aujourd'hui, continuent à exister dans un contexte réglementaire modifié. Vous savez en effet que le nouveau PRAS va bientôt sortir et qu'un nouveau PRD est en cours d'élaboration. L'objet de la réunion était donc de recueillir les avis des différents acteurs de l'urbanisme sur le plan communal.

A la suite de cette réunion, un procès-verbal des lignes de force dégagées a été rédigé et adressé à chacune des communes avec une lettre d'accompagnement dont je vais me permettre de vous lire un extrait : « J'ai le plaisir de vous transmettre une note de synthèse et d'orientation relative au PCD. Celle-ci tient compte des différentes remarques qui ont été émises lors de la réunion et se veut avant tout être un document de travail qui soit utile pour la poursuite de la réflexion. Il ne s'agit donc pas, à ce stade, d'une circulaire. ».

La lettre est donc très explicite sur ce point et ne laisse planer aucun doute. Je demandais aux communes de me faire part de leurs réactions dans un délai déterminé. Deux communes seulement ont répondu : Uccle et Bruxelles. J'ai tenu compte de leurs remarques et j'ai déposé sur la table du gouvernement un avant-projet d'ordonnance qui, entre autres, vise effectivement à simplifier la procédure d'adoption des PCD, à l'instar de ce qui se fait pour les PRD.

Je crois qu'il est parfaitement naturel d'interroger les communes avant de proposer une modification législative qui les concerne. Je m'étonne que vous puissiez m'en faire grief en qualifiant de circulaire une lettre qui, de toute évidence, n'en était pas une.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willy Decourty.

M. Willy Decourty. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'initiative que vous avez prise, à savoir, la consultation des communes est tout à fait positive. Dans mon esprit, il y a probablement eu une confusion entre le document de travail et la circulaire. Il n'en demeure pas moins qu'un document de travail, même s'il n'a pas force de loi, a le mérite ou l'inconvénient d'orienter les communes vers des pistes qui ne sont peut-être pas celles que le gouvernement adoptera. C'était précisément l'objet de ma question. Les communes risquent de suivre des pistes qui pourraient être remises en cause dans les prochaines semaines ou prochains mois.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — A partir du moment où le document de travail est clairement qualifié comme n'étant pas une circulaire, les communes font absolument ce qu'elles veulent.

M. Willy Decourty. — Dans ce cas, elles ne travailleront pas.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'AVIS DE LA REGION SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENTS DE LA SNCB ET UNE AMORCE DE LA CONCERTATION RELATIVE AU RER »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET ADVIES VAN HET GEWEST OVER HET INVESTERINGSPLAN VAN DE NMBS EN EEN AANZET TOT HET OVERLEG IN VERBAND MET HET GEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, au vu de l'intitulé de ce point, on pourrait croire que le sujet exigera beaucoup plus de temps que ne le permet une question d'actualité. Il est évident qu'il mériterait un débat en Commission.

Je sais qu'un calendrier très précis est prévu en ce qui concerne l'application du plan d'investissement de la SNCB. Des délais doivent être respectés, mais comme cet accord constitue un tout, je pense que nous irons vite en besogne. Les régions ont été sollicitées pour remettre un avis sur les propositions qui ont été faites le 30 mars dernier. Je souhaiterais précisément connaître les grandes lignes de la réponse fournie par la Région bruxelloise, pour autant qu'elle ait déjà répondu à cette demande.

Deuxième question : étant donné que la problématique du RER est un sujet à l'étude depuis bien longtemps puisqu'en mars 1999, il a été demandé d'entamer la procédure de l'accord de coopération avec les régions — démarche qui n'a finalement été lancée que la semaine dernière — je souhaiterais savoir quelles initiatives sont prises par la Région pour aller aussi vite que possible, en étant attentif au fait que le réseau qui nous est présenté ne comporte pas la partie routière du RER, à savoir les liaisons TEC ou « De Lijn » mais les liaisons ferrées avec les trams et bus de la STIB qui pourraient, eux aussi, être introduits dans le RER.

Troisième question : la participation des régions est sollicitée pour prendre en charge le déficit d'exploitation. Nous savons fort bien qu'il faut éviter tout mécanisme de régionalisation de la SNCB ainsi qu'un effet « poche gauche/poche droite ». Dans le cadre d'un autre accord de coopération, notre Région reçoit très chichement de quoi exécuter un certain nombre de travaux en matière de communication. Il ne faudrait pas que nous devions rendre d'une main ce qui nous a été donné de l'autre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, chers Collègues, je vous signale, Monsieur Cornelissen, que le gouvernement fédéral ne nous a pas encore transmis le plan d'investissement de la SNCB, qui a été approuvé le 30 mars 2001.

Cependant, j'ai reçu aujourd'hui une invitation de la part de Mme Durant à participer à une réunion, en date du 2 mai 2001. A cette occasion, le projet du plan d'investissement sera transmis aux régions et présenté par la SNCB.

Un calendrier pour la conclusion d'un accord de coopération entre les régions et l'Etat fédéral sera probablement fixé lors de cette réunion.

J'espère que la concertation relative au RER sera également amorcée à cette occasion. Dans le cas contraire, je ne manquerai pas de demander que la concertation soit lancée très rapidement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, je me réjouis d'apprendre que le groupe va se réunir dès le lendemain de la Fête du Travail, afin de faire avancer l'important dossier du RER, notamment en ce qui concerne les problèmes techniques soulevés par sa mise en œuvre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, c'est précisément pour bien travailler le lendemain que je me reposerai le 1er mai !

Mme la Présidente. — Il y a le 1er mai; il y a le 19 mars, fête de Saint-Joseph le Travailleur … A chacun sa symbolique. Ce qui compte, c'est que le 2 mai soit le début d'une ère nouvelle en matière de mobilité.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ATTRIBUTION DES SUBSIDES POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE TOEKENNING VAN SUBSIDIES VOOR SPORTINFRASTRUCTUUR »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, la question d'actualité que je pose à M. de Donnea a trait à la problématique de la gestion des infrastructures sportives. Il semblerait qu'une com-

mune ait reçu notification du gel d'un de ses projets. On lui demanderait de fournir un plan pluriannuel de ses projets en matière d'infrastructures avant que ses dossiers soient débloqués.

Le Ministre-Président confirme-t-il cette information ? Dans l'affirmative, aurait-il l'obligeance de préciser la nature réelle du problème ? Quel est le nombre total de dossiers actuellement gelés ? Enfin, toutes les communes sont-elles au courant de l'exigence de satisfaire a la condition d'un plan pluriannuel ?

Mme la Présidente. — La parole est à François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je rappellerai à toutes fins utiles à M. Lemaire que la politique sportive relève des attributions de la Commission communautaire française, alors que l'octroi de subsides en matière d'infrastructures sportives communales intervient dans le cadre du financement des communes, qui est une compétence régionale.

In illo tempore, un protocole d'accord a été conclu entre le gouvernement de la Région et le collège de la Cocof, portant sur la procédure et les modalités de subventionnement des infrastructures sportives communales en Région de Bruxelles-Capitale. Dans le gouvernement actuel, cela se traduit par une codécision prise par M. Gosuin et moi, bien sûr soumise à l'approbation du gouvernement.

L'article 4 du protocole signé le 20 novembre 1995 prévoyait qu'un plan pluriannuel sera établi de commun accord des ministres et les communes concernées pour les années 1996 à 1999, sur la base des projets d'investissements introduits par les communes. Le 30 novembre 1999, M. Simonet et M. Gosuin ont convenu d'établir un nouveau plan pour les années 2000-2004. Ils ont aussi convenu que l'octroi des subsides devrait respecter ce plan. L'élaboration du plan incombe aux services de la Cocof, en fonction des plans pluriannuels établis par chaque commune. Toutefois, il a été convenu, en raison des élections communales, d'attendre que les collèges issus des scrutins du 8 octobre 2000 soient installés afin qu'ils puissent, le cas échéant, déterminer leurs priorités. Nous avons toutefois débloqué, fin 2000, début 2001, deux dossiers importants, l'un concernant Molenbeek et l'autre Etterbeek, parce que nous étions sûrs qu'il n'y aurait pas de remise en question par de nouveaux collèges dans ces communes. C'est la raison pour laquelle, en 2000, seuls les dossiers que je viens d'évoquer clôturés entièrement en date du 1er juillet 2000 et pour lesquels les communes avaient confirmé leur volonté de réaliser les travaux au cours de cet exercice, ont été pris en compte pour l'octroi d'une promesse ferme de subsides.

En ce qui concerne l'état actuel de la préparation du plan pluriannuel, j'invite M. Lemaire à interroger mon collègue M. Gosuin qui est chargé, au sein du collège, de cette attribution et qui y travaille avec assiduité, me dit-on.

J'espère que les communes sont informées. Je demanderai à M. Gosuin de renvoyer une lettre aux nouveaux collèges — vous avez raison, Monsieur Lemaire, d'attirer mon attention sur ce point — pour leur rappeler l'existence de cette possibilité qu'il serait dommage de négliger.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, tout cela en dit long sur les effets néfastes de la parcellisation extrême des compétences.

Je suis frappé par l'extraordinaire taux de municipalisation. Quand on se targue de mener une politique sportive au niveau régional — que ce soit la Cocof ou la Région — on ne doit pas nécessairement attendre les résultats des élections communales. Il s'agit principalement de l'installation de revêtements synthétiques dans plusieurs stades communaux. S'il existe une volonté affirmée de développer le sport au travers d'une politique régionale, cela ne doit pas s'arrêter aux changements de majorité communale.

Je devrai donc reposer la question à M. Gosuin. En attendant, les sportifs — comme les convoyeurs — attendent ! … Certaines situations sont dramatiques. Je me réjouis qu'il n'y ait aucun problème à Etterbeek; il est vrai que le revêtement synthétique y est posé depuis un certain temps.

Par contre, certaines communes moins favorisées connaissent des situations catastrophiques.

Enfin, je me réjouis, même si j'y vois un paradoxe, de pouvoir transmettre à M. Moureaux l'expression de votre soutien, Monsieur le Ministre-Président, puisque vous avez dit que la situation était extrêmement claire à Etterbeek et à Molenbeek. Je dirai donc à M. Moureaux qu'il ne se fasse pas de mouron : il sera réélu sans problème. Je considère cela comme un message extrêmement chaleureux à son égard. *(Sourires.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais souligner un paradoxe : MM. Moock et Daems sont venus, à juste titre, répéter leur credo concernant l'autonomie communale, et lorsque j'annonce que M. Gosuin consulte les communes, on me répond qu'il ne faut pas le faire.

Il faudrait faire preuve de logique et ne pas prêcher à la fois le blanc et le noir !

M. Michel Lemaire. — Je vous répondrai que je ne suis favorable ni à la pensée unique ni au parti unique.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Tant mieux, moi non plus !

Mme la Présidente. — Je signale à M. Lemaire qu'il a encore enfreint la règle en émettant deux remarques complémentaires, certes non dénuées d'humour.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JAN BEGHIN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET OPSTELLEN VAN EEN MODEL VAN BIJZONDER BESTEK VOOR GEMEENTEDIENSTEN »

QUESTION ORALE DE M. JAN BEGHIN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ELABORATION D'UN MODELE DE CAHIER DES CHARGES SPECIAL POUR LES SERVICES COMMUNAUX »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, onder mijn voorzitterschap organiseert de commissie voor de Binnenlandse Zaken een aantal ontmoetingen met ambtenaren van Brusselse gemeentebesturen. Deze ontmoetingen kennen een groot succes.

De interessante gedachtewisselingen handelen vaak over het tot stand brengen van een betere samenwerking tussen de gewestelijke overheid en het gemeentebestuur. Deze samenwerking kan tot een dynamisch administratief beheer leiden. Uit de discussies is gebleken dat vooral de uitvoeringstermijn van werken, van de eerste aankondiging tot het eindresultaat, ingevolge administratieve procedures lang kan aanslepen.

Kan het gewest als toezichthoudende overheid geen typevoorbeeld van lastenboek opmaken voor overheidsopdrachten voor openbare werken ? Dit model van bijzonder bestek zou de gemeentelijke diensten van Openbare Werken een leidraad kunnen bieden. Het is uiteraard de bedoeling een uniformer lastenboek op te maken, waardoor het risico op vernietiging van gemeentelijke beslissingen kan worden verminderd. Zo wordt ook een snellere uitvoeringstermijn van de werken mogelijk.

Tijdens de vorige regeerperiode zou men begonnen zijn met het opmaken van een dergelijk model van bestek ten behoeve van gemeentelijke diensten.

Is de minister van oordeel dat een model van bestek een zinvol instrument is voor een dynamisch administratief beheer ?

Is men bezig met de voorbereiding van zo'n model ? Zo ja, wanneer kan het ter beschikking worden gesteld ?

Zijn er andere instrumenten of mogelijkheden om de samenwerking tussen gewest en gemeente te bevorderen en het uitvoeren van openbare werken te versnellen ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Jos Chabert.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, tot in 1991 hebben de diensten van mijn administratie zich voor de opstelling van de bestekken van openbare werken gebaseerd op het oude typebestek 150 van 1978, dat was opgesteld op initiatief van het Wegenfonds. Dit verklaart waarom het bestek voornamelijk was afgestemd op wegen- en autowegenwerken. Dit overigens zeer volledige document ging evenwel niet in op de specifieke noden van een stedelijke omgeving. Tijdens de volgende regeerperiode werd beslist het typebestek 150, dat na 20 jaar verouderd was, niet bij te werken, maar een volledig nieuw referentiedocument op te stellen, aangepast aan het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Dit document moest ten minste het niveau bereiken van zijn Waalse en Vlaamse tegenhangers.

Reeds in januari 1997 werd een studiebureau belast met de opstelling van een nieuw typebestek TB 2000, ter vervanging van het vertrouwde TB 150. Dit nieuwe document heeft het voorwerp uitgemaakt van een grondige synthese, die rekening houdt met de meest recente ontwikkelingen. Het haalt het niveau van zijn Vlaamse en Waalse tegenhangers en het bevat alle pertinente opmerkingen van de zeven instanties waaraan het voor advies werd voorgelegd. Hiertoe behoort onder meer de Gewestelijke Vereniging van Directeurs en Ingenieurs van de Gemeenten. Het uiteindelijke document telt meer dan zeshonderd bladzijden. Het behandelt drie traditionele en fundamentele aspecten : administratieve clausules, technische clausules en samenvattende opmetingsstaat. Al deze gegevens zijn beschikbaar op een tweetalige CD-Rom.

Het TB 2000 moet het officiële referentiedocument worden voor alle besturen die specifieke bestekken dienen op te stellen voor openbare werken in het Brussels Gewest. Het bevat aangepaste versies van bepaalde artikelen, al naargelang de gebruiker de Gewestelijke Administratie, een gemeentebestuur of een federale administratie is.

Op 5 oktober 2000 ging de Brusselse hoofdstedelijke regering in op mijn voorstel om over te gaan tot de goedkeuring van de voorwaarden voor de toepassing en de verspreiding van het nieuwe typebestek dat wordt aangeduid met het letterwoord TB 2000. De regering besloot dat het TB reeds op 1 januari 2001 van kracht zou worden. De tweetalige CD-Rom kan tegen de prijs van 5 500 frank worden verkregen op het in mijn tekst vermelde adres.

De toezichthoudende ministers worden uitgenodigd om aan de instellingen van openbaar nut waarvoor zij bevoegd zijn, een aanbeveling te richten opdat deze zich voor alle wegenwerken op ons grondgebied zouden baseren op het TB 2000.

Bij de publieke voorstelling op 22 februari 2001 hebben de gemeenten, de besturen van het Brussels Gewest en de aannemers een toelichting gekregen bij alle hoofdstukken van dit bestek. Aan deze informatievergadering hebben 220 personen deelgenomen. Voor de tweede informatiedag van 14 mei hebben we reeds meer dan zestig inschrijvingen ontvangen.

Twee jaar na de realisatie van het basisdocument is gebleken dat een actualisering en een eerste herziening noodzakelijk zijn. Zoals bepaald in de beslissingen van de regering heb ik hiertoe een bijzondere werkgroep opgericht.

Opdat iedereen zo snel mogelijk kennis zou kunnen nemen van de recurrente wijzigingen van het basisdocument, zal er op termijn een speciale internetside komen. Iedereen zal dan kunnen beschikken over een dynamisch instrument dat de meest recente wijzigingen van het TB zal bevatten, eventueel aangevuld met de nodige uitleg.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BEVEILIGINGSSYSTEMEN »

QUESTION ORALE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES SYSTEMES DE SECURITE »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Walter Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, mijn vraag gaat over de verdere uitwerking van het beleid inzake beveiligingssystemen. Mijn collega Béghin heeft de voorganger van de heer de Donnea, de heer Simonet, die nu mijn burgemeester is, reeds gevraagd wat de plannen waren voor de 25 miljoen frank die hiervoor op de begroting waren ingeschreven. Ik heb vernomen dat er geslaagde experimenten zijn gevoerd die vooral met betrekking tot de beveiliging van de kleinhandel resultaten hebben opgeleverd.

Hoe evalueert de heer de Donnea deze resultaten ? Hoe zal de campagne worden voortgezet ? Wordt ze tot alle negentien gemeenten uitgebreid ? Wat is het beoogde concept ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan Minister-President de Donnea.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, na de moord op een boekhandelaar uit Schaarbeek begin vorig jaar, hebben verschillende burgemeesters mijn voorganger geïnterpelleerd over de toenemende onveiligheid in risicovolle handelszaken, zoals boekhandels en apotheken.

Na raadpleging van de 19 Brusselse gemeenten en van diverse organisaties van handelaars, werd een enquête gehouden bij de boekhandelaars en de apothekers van de 16 gemeenten die positief hadden gereageerd. Alleen Jette, Ukkel en Watermaal-Bosvoorde wensten niet aan dit project deel te nemen.

Na het onderzoek gingen ongeveer 600 boekhandelaars en apothekers akkoord met het voorgestelde partnerschap, met name de installatie van het beschermingssysteem « Telepolitie ».

Dit systeem bestaat reeds verschillende jaren in Koekelberg en is daar zeer doeltreffend gebleken.

De Brusselse hoofdstedelijke regering heeft bijgevolg 25 miljoen frank vrijgemaakt om de handelaars met dit beschermingssysteem uit te rusten. De gemeenten nemen de aankoop van de centrale ontvangers in hun politiecommissariaat ten laste. De handelaars betalen een eenmalig en forfaitair bedrag van 5 000 frank voor de installatiekosten.

Op 14 december 2000 besliste de hoofdstedelijke regering het telepolitiesysteem uit te breiden tot de juweliers, mits vrijmaking van een bijkomend bedrag van 10 miljoen frank.

De gemeente Schaarbeek werd aangewezen als enige operator van de gemeenschappelijke overheidsopdracht voor levering van goederen, die terzake werd uitgeschreven. Op 20 december 2000 heeft de Schaarbeekse gemeenteraad beslist de gunningswijze en het bijzonder bestek van de opdracht goed te keuren. De toezichthoudende gewestelijke overheid heeft deze beslissing intussen goedgekeurd.

De afsluiting van de openbare aanbesteding is bepaald op 22 mei 2001.

De drie reeds genoemde gemeenten en ook andere handelaarscategorieën die een dergelijke bescherming wensen, kunnen zich nog steeds bij het telepolitiesysteem aansluiten.

Het systeem kan echter pas in een tweede fase worden uitgebreid als de huidige procedure voor de overheidsopdracht is afgerond.

Bovendien moet rekening worden gehouden met het nieuwe politielandschap, in casu de politiezone, om een optimale organisatie van het systeem te verzekeren. De gemeenten die een politiezone vormen moeten dus overleggen hoeveel ontvangers ze binnen hun zone nodig hebben en waar deze dienen te worden geplaatst.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Walter Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de Minister-President voor zijn antwoord.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE MME CAROLINE PERSOONS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA CONSULTATION DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE WALLONIE-BRUXELLES ET DE LA COMMISSION COM-

MUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS L'ELABORATION DU PRD »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE RAADPLEGING VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP EN VAN DE FRANSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE IN HET KADER VAN DE OPSTELLING VAN HET GEWOP »

Mme le Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons pour poser sa question.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, en séance plénière du CRB du 30 mars dernier, le Ministre-Président a précisé que l'élaboration du nouveau PRD suivait son cours et que le gouvernement avait approuvé le constat introductif et les priorités pour le projet de ville.

Pour la réalisation de l'étape suivante de la procédure, les ministres ont été chargés d'élaborer un premier jet de projet sectoriel pour la fin mai. Le Ministre-Président a aussi expliqué sa participation à quelques colloques, en notant qu'il était « utile d'aller prendre le pouls des organismes concernés, en cours d'élaboration du PRD ».

Dans ce cadre, je me demande si une consultation du Gouvernement de la Communauté française a été réalisée ou est prévue, notamment en ce qui concerne la politique culturelle et son développement à Bruxelles. L'attractivité culturelle de Bruxelles, le développement d'infrastructures culturelles sur l'ensemble de la Région, qu'il s'agisse des centres culturels, des institutions théâtrales ou des lieux associatifs, le soutien des associations socio-culturelles œuvrant dans et pour la ville sont des points importants pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles comme pour la Région.

Dans le constat introductif soumis au CRB, il me revient que quelques paragraphes sont consacrés au caractère interculturel de la ville. Pour que vive cette « interculturalité », terme différent et plus dynamique que « multiculturalité », les autorités compétentes doivent s'y investir. Les communautés, les commissions communautaires sont les premières autorités compétentes dans ces matières.

A côté de la politique culturelle, la Communauté Wallonie-Bruxelles développe et soutient la politique de la jeunesse et surtout l'enseignement. De ces politiques découlent des données essentielles quant à l'intégration, la formation, l'accès à l'emploi. Toutes les politiques liées à l'enseignement constituent évidemment un véritable enjeu pour notre Région comme pour les autres grandes villes. Miser sur l'enseignement aujourd'hui, c'est miser sur plus d'emplois demain, moins de chômage, de précarité, d'exclusion. Dans son avis sur le constat introductif, la CRD a d'ailleurs regretté vivement l'absence de considérations, notamment sur l'enseignement et la formation.

La Communauté française Wallonie-Bruxelles comme la Commission communautaire française sont donc clairement des acteurs importants du développement de Bruxelles, des institutions concernées. Quel a été ou quel sera leur rôle dans l'élaboration du PRD ? Des demandes d'analyse, de réflexion, ont-elles été faites au Gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et au Collège de la Cocof ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, le gouvernement continue à engranger les résultats du travail de préparation du PRD. Comme Mme Persoons l'a rappellé, nous avions approuvé le constat avant les vacances de Pâques. J'ai le plaisir d'annoncer au Parlement que nous avons franchi une nouvelle étape ce matin. Nous avons, en effet, approuvé un texte de 45 pages, relatif aux grandes orientations du projet de ville, ce qui permettra, dès la semaine prochaine à douze groupes de travail sectoriels de rédiger les chapitres sectoriels. Ces chapitres devraient être arrêtés à la fin mai ou au début juin, ce qui rendrait possible une deuxième consultation officieuse et informelle de la Commission régionale de développement.

A ce jour, nous sommes toujours dans les délais qui nous permettront d'approuver, sauf accident, un projet de PRD avant le 21 juillet. Cela signifierait une publication du projet au *Moniteur belge*, à la fin septembre ou au début octobre, étant donné les délais de publication au *Moniteur belge*.

Chaque ministre pilote un ou plusieurs groupes de travail selon la nature de ses compétences propres. Je pense comme Mme Persoons, que dans le cadre de la rédaction de certains chapitres sectoriels tels ceux relatifs à la culture et à l'éducation, les ministres qui pilotent l'équipe de travail devront prendre contact, dans le courant du mois de mai, non seulement avec la Communauté française mais aussi avec la Vlaamse Gemeenschap, de façon à pouvoir les consulter sur certaines interfaces.

Je ne peux donc que rassurer Mme Persoons et ceux qui pourraient se préoccuper de la nécessité d'établir une interface avec la Communauté flamande, notamment par le truchement des ministres présents à la VGC. Le travail sera fait dans le courant de ce mois.

Mme la Présidente. — Nous sommes heureux de l'avoir appris au Parlement et non par la presse. Il s'agit de la première bonne nouvelle de la journée.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ADAPTATION DE LA STIB A L'EURO »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUS-

SELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE AANPASSING VAN DE MIVB AAN DE EURO »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

(M. Jan Béghin, premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous sommes à moins de 250 jours de l'introduction effective de l'euro. De nombreuses entreprises ne sont pourtant encore qu'aux premiers balbutiements d'adaptation à cette nouvelle monnaie.

Sachant que la RATP — métro parisien — a entamé son processus de « conversion » il y a près de quatre ans, je m'interroge quant aux moyens mis en œuvre à la STIB. Je souhaiterais donc que le ministre réponde aux quelques questions qui suivent.

Je souhaiterais savoir si une procédure d'adaptation à l'euro a été mise en place au sein de la STIB. Dans l'affirmative, il serait utile de savoir quand celle-ci a-t-elle débuté mais aussi de connaître son évolution exacte et de savoir si l'objectif sera atteint en temps utile.

Si pareil comité d'adaptation existe, comment est-il composé ? Le gouvernement régional est-il présent pour assurer un suivi au sein du comité ou, Monsieur le Ministre, êtes-vous tenu informé régulièrement ?

Le passage à l'euro exige une formation spécifique au profit du personnel de la STIB. En effet, ceux-ci devront être à même de pouvoir l'utiliser dans le cadre de leur activité professionnelle, mais aussi d'apporter toute aide utile aux usagers.

Je souhaiterais donc savoir si une formation spécifique a été mise en place pour former les agents de la STIB. Si tel est bien le cas, ainsi que je l'espère, le ministre pourrait-il me décrire le type et le coût de cette formation ?

L'arrivée de l'euro nécessitera également des adaptations importantes en matière comptable et financière pour toutes les sociétés. La STIB n'échappera pas à cette adaptation.

Le ministre pourait-il me préciser si la comptabilité de la STIB s'effectue déjà en euros ? La STIB effectue-t-telle également ses placements à court terme en euros ?

Dans l'hypothèse où la STIB n'userait point encore de l'euro, quand compte-t-elle effectuer le basculement global de son système comptable et de gestion en euros ?

La STIB doit être considérée comme une société à part entière avec la spécificité qu'elle est en contact régulier et permanent avec le public.

Pourriez-vous donc, Monsieur le Ministre, m'assurer que la STIB sera en mesure au 1er janvier 2002 d'accepter les paiements de ses clients et d'effectuer tous ses paiements en euros ?

Je vois que vous opinez du bonnet.

La STIB a-t-elle pris des dispositions particulières afin de se fournir en pièces de monnaie de manière suffisante pour démarrer l'année 2002 ?

Tous les distributeurs de tickets ont-ils été adaptés en conséquence ? Cela a-t-il été prévu dans le contrat d'achat ou de maintenance de ces machines ? Quelles mesures ont-elles été prises en ce qui concerne l'affichage des prix en euros ?

Il m'est évidemment impossible d'analyser ici de manière globale et complète l'ensemble de la problématique de l'euro à la STIB; mais ce premier jeu de questions et réponses nous permettront d'y voir plus clair.

Pour conclure, il me paraît évident que cette adaptation à l'euro aura un coût important pour la STIB; or son budget est des plus serrés.

C'est pourquoi j'aimerais connaître le budget global et par poste qui aura été et sera affecté par la STIB à la nécessaire adaptation à l'euro.

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, je me permettrai de répondre aux nombreuses questions de M. Cerexhe concernant l'adaptation de la STIB à l'euro dans l'ordre de son énumération.

La procédure de conversion à l'euro a été traitée en parallèle avec la mise en conformité de l'informatique pour l'an 2000 et cela dès 1998.

La STIB a mis en place un comité spécialisé « Euro 2002 », qui se réunit mensuellement, depuis le premier javier 1999.

Un comité de planification se réunit tous les quinze jours. L'objectif sera atteint dans les différents domaines en conformité au schéma belge établi.

Le comité d'adaptation est composé des responsables des différents services de la STIB qui doivent exécuter l'adaptation à l'euro d'ici le premier janvier 2002.

Mon cabinet et le gouvernement sont informés régulièrement des travaux et des progrès dudit comité par le biais des réunions mensuelles consacrées à la coordination des transports en commun.

Une formation spécifique est prévue pour le personnel de la STIB qui sera confronté professionnellement au passage à l'euro.

La formation sera donnée dans les lieux de travail, de telle sorte que les agents ne soient pas distraits de leurs occupations et que les coûts soient réduits.

Tous les agents de la société recevront une formation générale, différenciée selon leur fonction.

Une brochure a été conçue par le service compétent à cet effet.

La durée et le coût de l'opération ne sont pas encore connus.

Le basculement comptable est prévu au plus tard pour le premier juillet 2001.

Depuis le premier janvier 1999, la STIB est en mesure d'accepter des paiements scripturaux et d'effectuer des paiements en euros.

Dès le premier janvier 2002, la STIB acceptera les deux monnaies en certains endroits.

L'appoint de monnaie se fera uniquement en euros, sauf dans les appareils automatiques où cela est impossible.

La STIB effectuera tous ses paiements en euros dès le basculement de sa comptabilité, et donc il s'agira de monnaie fiduciaire dès le premier janvier.

Pour démarrer l'année 2002, la STIB se sera fournie en pièces de monnaie suffisantes.

Des « *starter-kits* » spéciaux et adaptés sont préparés avec la collaboration de la Banque Nationale de Belgique.

Une somme d'environ 300 euros est prévue par kit à cet effet.

L'adaptation des distributeurs automatiques est prévue suivant le schéma suivant :

— actuellement l'écran d'aide donne le prix en BEF et en euros;

— d'ici la fin 2001, la modernisation des appareils se fera de telle sorte que, une fois celle-ci implantée dans l'appareil, le prix soit indiqué en BEF et en euros, mais avec prédominance du BEF;

— 94 nouveaux appareils seront installés par la firme Indra dans les mezzanines, en doublure des appareils actuels. Ces appareils fonctionneront selon le même schéma jusqu'au quinze décembre 2001, date à partir de laquelle ils seront transformés sur place par le constructeur, pour fonctionner uniquement en euros;

— les anciens appareils fonctionneront uniquement en BEF jusqu'au vingt-huit février 2002 et seront tansformés pour fonctionner en euros après cette date.

Le coût de l'adaptation des appareils à l'euro est estimé à 3,36 millions d'euros.

Les transports de fonds sont prévus par une firme spécialisée. La sécurité impose de rester discret sur les fonds transportés, ainsi que sur le montant du marché et le nom de la firme. Le transport interne est pris en charge par la STIB elle-même.

L'adaptation des appareils et leur entretien en euros était impossible à l'origine vu que les appareils avaient été achetés en 1994, mais conçus en 1992 et 1993, et ne permettaient pas de prévoir les grandeurs physiques des monnaies et billets, encore inconnues à cette époque.

Les prix sont affichés en BEF et en euros depuis 1999 en certains endroits.

Au premier janvier 2002, lors du changement tarifaire, les prix seront affichés aux mêmes endroits dans les deux devises, avec prédominace de l'euro.

A partir du premier mars 2002, l'affichage ne se fera plus qu'en euros vu qu'à cette date la STIB n'acceptera plus de BEF.

Il est prématuré d'annoncer un budget global de la STIB pour l'adaptation à l'euro, étant donné que la société se livre actuellement à une revue complète de ce programme dans le but, notamment, d'en comprimer le coût.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu de réponse aussi complète à une question orale, surtout de la part de M. Chabert.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE OPVANG VAN HET WOONWAGENVOLK »

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'espère que ma question donnera lieu à une réponse aussi complète, mais peut-être pas aussi longue que la précédente.

Elle porte donc sur l'accueil des gens du voyage.

Je voudrais tout d'abord rappeler qu'il s'agit d'une vieille préoccupation puisque j'ai déjà eu l'occasion d'interpeller différents ministres à ce sujet.

A la différence de la Flandre et de la Wallonie, la Région bruxelloise ne compte pas de terrain affecté au stationnement temporaire des gens du voyage.

Pourtant, ces personnes séjournent à Bruxelles pour des raisons économiques et familiales, notamment.

Leur droit au logement consacré par la Constitution ne trouve pas à se concrétiser dès lors que les pouvoirs publics n'organisent pas l'accueil de caravanes sur des terrains bénéficiant d'infrastructures minimum.

Après l'hivernage, les gens du voyage reprennent la route au début du mois d'avril jusqu'à la fin de l'automne.

A plusieurs reprises, comme chaque année, ils vont séjourner à Bruxelles pour des périodes d'une à trois semaines en fonction des marchés, brocantes, mariages, enterrements, etc.

La demande formulée depuis de nombreuses années par des représentants des gens du voyage, consiste à aménager sommairement un terrain — arrivées d'eau, sanitaires, collectes des immondices — pour une vingtaine de caravanes. La passivité des communes, démontrée par le non-usage des subsides inscrits chaque année au budget de la Cocof indique l'utilité d'une initiative régionale en cette matière. Un terrain de la Régie foncière ou de la SDRB éventuellement proche des entrées d'autoroute pourrait être affecté à cet usage pour quelques années, le temps qu'une affectation définitive lui soit donnée, sur le modèle du terrain de l'Agence Bruxelles-Propreté situé en bordure du canal qui a servi de terrain de passage avant que l'agence ne le destine au stockage de matériaux. Il n'a malheureusement pas été remplacé. Depuis, chaque année, les gens du voyage sont obligés de stationner sur des terrains peu propices, dangereux pour la sécurité des enfants, inadaptés et par ailleurs illégaux.

Ils doivent compter sur la tolérance fluctuante des propriétaires et des autorités, notamment policières. L'an dernier, une trentaine de caravanes réunies pour une rencontre familiale se sont ainsi vues expulsées successivement de plusieurs terrains avant de trouver un havre précaire sur un terrain de la SDRB près d'Erasme. Cette année, ce même type de situation se produira immanquablement si la situation n'est pas prise à bras le corps par les pouvoirs publics. L'autorité régionale dispose pourtant d'une cellule « Habitat mobile » au sein de l'AATL qui doit être en mesure de proposer des solutions.

Son expertise, fruit d'une longue expérience, doit être valorisée. Il y a non pas un enjeu partisan, mais des questions de société que l'on pourrait formuler comme suit : sommes-nous capables d'intégrer le respect de la différence dans les politiques publiques et pas seulement dans nos discours ?

Le mode de vie nomade prive-t-il du droit au logement et de sa traduction concrète par les pouvoirs publics ?

L'illégalité dans laquelle on confine les gens du voyage en les obligeant à stationner sur des terrains qui ne sont pas prévus pour cela n'a-t-elle pas pour effet d'accentuer leur marginalité ?

Voilà des questions qui mobilisent peu à peu une partie du monde politique et associatif. A cet égard, il me revient de relayer les préoccupations de mes collègues Michel Lemaire et Fouad Lahssaini en cette matière, ainsi que le travail social remarquablement utile mené sur le terrain par différentes personnes.

Je pense particulièrement à Mathilde Bourret.

Pour conclure, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer quelles mesures sont prévues pour faire face aux besoins des gens du voyage cette année et dans les années à venir et selon quel calendrier.

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, comme vous le faites remarquez à juste titre, cher Collègue, sous le secrétaire d'Etat, Eric André, un groupe de travail avait, à l'époque, été constitué pour l'accueil de ces personnes. Ce groupe de travail examinait la problématique de leur séjour temporaire dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce groupe de travail avait été constitué de représentants de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, de la Régie foncière, de la Société de Développement régional de Bruxelles et des gens du voyage, et avait élaboré une liste de terrains qui pourraient, le cas échéant, être utilisés pour le séjour temporaire de ces personnes.

Cette liste de terrains est à présent actualisée par la Régie foncière.

La Régie foncière a été chargée de sélectionner, parmi les terrains gérés par elle, un certain nombre de nouveaux terrains qui peuvent être aménagés pour accueillir temporairement les gens du voyage.

Les terrains retenus et l'avis des représentants des gens du voyage seront bien évidemment soumis aux administrations communales concernées, après quoi les terrains pourront être aménagés selon les besoins des intéressés.

Je tiens à vous faire remarquer que les discussions avec ces personnes sur l'aménagement, en Région bruxelloise, de terrains pour leur séjour temporaire se déroulent difficilement quand ils sont en voyage. *(Sourires.)* Compte tenu de cette situation, il est difficile de vous communiquer un planning.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, la réponse du ministre était effectivement plus courte, mais néanmoins plus décevante que celle donnée à M. Cerexhe.

A l'heure du GSM, évoquer le fait que les gens se déplacent pour justifier que l'on ne réponde pas aux besoins qu'ils expriment depuis plus de dix ans, c'est un peu court !

Lorsqu'il était Ministre-Président, M. Simonet a rencontré les représentants des gens du voyage. Cela date donc d'il y a environ un an. A cette occasion, il a pu enregistrer leurs requêtes de manière très précise.

J'aimerais que, lors d'une prochaine réponse, on puisse nous annoncer une volonté de régler ce problème de mobilité et qu'il soit fait usage de tous les moyens dont dispose votre Administration pour trouver une solution rapide.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de

la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, la phrase qui a fait rire M. Daems peut effectivement paraître drôle, mais elle reflète assez bien la réalité. En effet, le GSM c'est une chose, mais se rendre sur le terrain, négocier avec ces personnes, cela ne peut pas être fait à distance.

La Régie a été chargée de sélectionner les terrains et un certain nombre d'endroits ont été retenus. Le dossier avance, mais c'est parfois difficile, précisément parce que ces gens voyagent beaucoup. Je ne fais que répéter l'expérience vécue par mon administration.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE SAMENWERKING ROND DE INITIATIEVEN VAN DE VDAB DIE GERICHT ZIJN OP DE TEWERKSTELLING VAN BRUSSELSE WERKZOEKENDEN »

QUESTION ORALE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA COLLABORATION DANS LE CADRE DES INITIATIVES DU VDAB EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BRUXELLOIS »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mevrouw de Voorzitter, het is een bijzonder pijnlijke paradox dat er in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest meer dan 70 000 werkzoekenden zijn, terwijl er in Vlaams-Brabant een nijpend tekort is aan werkkrachten. In deze context is het verheugend vast te stellen dat de Vlaamse minister van Werkgelegenheid, de heer Renaat Landuyt, recent een aantal belangrijke initiatieven heeft aangekondigd om Brusselse werkzoekenden via taal- en opleidingsinitiatieven naar de Vlaamse arbeidsmarkt te begeleiden. Minister Landuyt mikt op een derde van de Brusselse werkzoekenden en wil hiervoor dit jaar nog 114 miljoen Belgische frank besteden. Tegen eind 2003 zouden alle initiatieven op kruissnelheid zijn en kunnen rekenen op een globaal budget van 270 miljoen Belgische frank.

Hier wordt werkelijk een win-winsituatie geschapen. Er wordt terzelfdertijd iets gedaan aan een Brussels probleem, het hoge aantal werkzoekenden, en aan een Vlaams probleem, het tekort aan werkkrachten in bepaalde regio's en sectoren. Ik geloof dan ook dat iedereen in Brussel dit initiatief alleen maar kan toejuichen. Het lijkt evident dat ook de Brusselse beleidsverantwoordelijken er alle belang bij hebben om dit te helpen slagen.

Om te kunnen slagen, zullen de initiatieven van minister Landuyt moeten kunnen rekenen op soepelheid en constructieve samenwerking met de Brusselse regering en de BGDA. Het is nu eenmaal zo dat het hier gaat om een materie waar de bevoegdheidsverdeling tussen gemeenschap en gewest, bij een al te strakke opstelling, gemakkelijk kan leiden tot blokkeringen. Minister Landuyt heeft trouwens zelf aangegeven dat hij hieromtrent zo spoedig moelijk tot een akkoord wil komen met de Brusselse minister van Tewerkstelling.

In deze context wil ik de minister graag volgende vragen stellen :

Heeft de minister zelf reeds contact gezocht met zijn Vlaamse collega om over de bovenvermelde initiatieven te overleggen of werd de minister ondertussen gecontacteerd door zijn Vlaamse collega ? Zo ja, wat was de uitkomst van de contacten ?

Is de minister bereid om een nieuwe samenwerking met zijn Vlaamse collega uit te bouwen om de vooropgestelde initiatieven inzake taal- en opleidingsinitiatieven en toeleiding tot de Vlaamse arbeidsmarkt te doen slagen ? Zijn er reeds bestaande initiatieven van de BGDA of van andere Brusselse instanties die hierbij kunnen aansluiten ?

Zal de minister opdracht geven aan de BGDA om in de context van de initiatieven van de bevoegde Vlaamse minister nauwer te gaan samenwerken met de VDAB ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Eric Tomas.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, aan mevrouw Grouwels deel ik het volgende mee.

De eerste afspraken voor overleg over dergelijke initiatieven werden vastgelegd. Mag ik haar er evenwel op attent maken dat het niet de eerste keer is dat ik in dit verband met mijn Vlaamse collega overleg pleeg ?

Op basis van eerdere contacten kon reeds een akkoord worden gesloten betreffende de uitwisseling van technische stages en taalstages. Hierdoor wordt aan Vlaamse en Brusselse werkzoekenden de mogelijkheid geboden om de tweede taal aan te leren of de kennis ervan bij te schaven tijdens taal- en technische stages in opleidingscentra of op de werkvloer. De Brusselse en Vlaamse opleidingsinstanties staan samen in voor de goede uitvoering van het akkoord.

De talenkennis moet ertoe bijdragen dat werkzoekenden, in het bijzonder zij die behoren tot de risicogroepen, vlotter op de arbeidsmarkt kunnen worden ingeschakeld. Tegelijkertijd wordt ook tegemoetgekomen aan de arbeidsmarktkrapte waarmee sommige sectoren worden geconfronteerd.

Het is duidelijk dat samenwerking en overleg tussen Brussel en Vlaanderen een gunstige invloed kan hebben op de situatie van de Brusselse werkzoekenden en ervoor kan zorgen dat een aantal problemen op de arbeidsmarkt efficiënt worden aangepakt.

De samenwerking belangt alle Brusselse instanties aan die betrokken zijn bij het arbeidsmarktbeleid.

Het lijkt me daarom aangewezen dat de BGDA ook bij de doorverwijzing van werkzoekenden die nood hebben aan bijscholing,

naar de hiervoor bevoegde instanties, bijzondere aandacht heeft voor het probleem van de talenkennis. Bij de doorverwijzing van de werkzoekenden wordt er specifiek rekening gehouden met het opleidings- en vormingsaanbod van de Vlaamse Gemeenschap. Ook met de door de BGDA opgerichte taalhoek wordt het de werkzoekenden mogelijk gemaakt hun talenkennis te evalueren. Bovendien krijgen ze er gedetailleerde informatie over het bestaande taalopleidingsaanbod.

Tot slot kan er met de initiatieven van de opleidingsinstellingen en andere geïnteresseerde actoren ook al efficiënter op de arbeidsmarktsituatie worden ingespeeld door rekening te houden met de resultaten van het onderzoek naar de knelpuntberoepen dat door de BGDA wordt gevoerd.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Minister, ik verheug mij er uiteraard over dat u reeds overleg hebt gepleegd en een akkoord bent aangegaan. Graag vernam ik of dat reeds tot concrete resultaten voor de werkzoekenden heeft geleid. Zijn er, met andere woorden, dankzij de extra opleidingen reeds Brusselaars aan het werk geraakt ? Meer in het algemeen vraag ik mij af, of het systeem vandaag al werkt.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Het systeem werkt vandaag, maar het is nog een beetje te vroeg om de resultaten ervan te evalueren.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL MOOCK A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA CREATION D'UN FONDS D'ASSAINISSEMENT DES SOLS DES STATIONS-SERVICES »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. ERIK ARCKENS CONCERNANT « L'ASSAINISSEMENT DES SOLS DES STATIONS D'ESSENCE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE OPRICHTING VAN EEN FONDS VOOR DE SANERING VAN DE BODEM VAN TANKSTATIONS »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ERIK ARCKENS BETREFFENDE « DE BODEMSANERING VAN TANKSTATIONS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, a l'occasion d'une inauguration dans une station-service d'Auderghem, vous annonciez par la même occasion l'approbation par le gouvernement de la création d'un fonds pour financer l'assainissement du sol des stations-services. Notre Parlement sera d'ailleurs amené a approuver l'accord de coopération avec le fédéral relatif à ce dernier. Ce fonds serait financé à concurrence de 50 % par le secteur pétrolier et 50 % par le consommateur.

S'il me paraît vraisemblable que le régime de franchise, auquel sont soumis la plupart des exploitants des stations, ne leur permet pas de dégager les moyens financiers nécessaires pour répondre aux normes édictées dans votre arrêté de 1999, je m'étonne toutefois que ce soit le consommateur qui doive en supporter une partie du coût.

Pourriez-vous donc tout d'abord m'éclairer sur les raisons de ce système et me dire si vous les cautionnez ?

Par ailleurs, en ce qui concerne les citernes de mazout chez les particuliers, vous laissiez entendre qu'à terme il serait imposé au propriétaire un système d'assurance obligatoire tout en ajoutant qu'un fonds d'assainissement pourrait être instauré.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner quelques précisions à cet égard ? A quels risques, faites-vous référence ? Si un fonds devait être créé, à qui pensez-vous pour en supporter la charge ?

Mme la Présidente. — En l'absence de M. Arckens, la parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je répondrai aussi à M. Arckens qui m'a transmis sa question.

La Région a été l'un des moteurs de la création de ce fonds et a veillé à assurer une juste répartition de la charge entre le secteur et le consommateur mais aussi à éviter que ce fonds ne mène à la fermeture obligatoire des petits exploitants. La Région sera représentée dans le conseil d'administration du fonds constitué sous la forme d'une ASBL. Ce comité aura entre autres la responsabilité de l'approbation du programme annuel d'assainissement établi par l'ASBL. Les représentants de la Région de Bruxelles-Capitale veilleront à ce que ce programme rencontre les priorités exprimées dans la législation régionale.

La participation du consommateur à l'assainissement reviendrait à 26 centimes par litre d'essence et à 16 centimes par litre de diesel. Ces montants ont été établis d'après le coût estimé de l'assainissement de toutes les stations-services et d'après la consommation prévue de carburant. Un montant équivalent sera perçu sur la marge du secteur.

La différenciation entre le diesel et l'essence procède de l'intention de limiter l'impact pour le secteur du transport et ce pour éviter de porter atteinte à sa position concurrentielle sur le marché international.

La sollicitation de la participation du consommateur à l'assainissement se base sur le fait que le fonds vise à financer l'assainissement des pollutions historiques dont les responsables exacts sont souvent indéterminables après une exploitation de plusieurs décennies. En outre, dans le passé, les prescriptions techniques prévues pour les stations-services par l'autorité compétente étaient insuffisantes en termes de protection du sol. Le coût de la mise en conformité de toutes les stations-services avec les prescriptions actuelles — j'y reviendrai — est, lui, entièrement à la charge du secteur privé. De plus, une partie de la pollution est directement causée par le comportement du consommateur, par exemple le carburant répandu sur la piste lors de l'approvisionnement des véhicules.

Les prescriptions principales tirées de l'arrêté du 21 janvier 1999 et concernant la protection de l'environnement — eau, sol et air — et des riverains, sont les suivantes :

— des réservoirs à double paroi avec un système de détection anti-fuite;

— une protection cathodique des réservoirs métalliques ainsi que leurs conduites — protection anti-corrosion;

— un système anti-débordement aux ouvertures des réservoirs;

— une piste imperméable aux liquides;

— l'exploitant est tenu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'une protection efficace des riverains contre les risques d'incendie et d'explosion;

— la récupération des gaz lors de l'approvisionnement des véhicules;

— le contrôle annuel de l'installation par un bureau d'études agréé. Un contrôle généralisé de l'ensemble de l'installation par un bureau d'études agréé tous les 10 ans;

— l'approvisionnement des véhicules en rue, sur le trottoir ou à l'intérieur des bâtiments sera interdit à partir du 24 mars 2002;

— des nouvelles normes et un programme d'assainissement pour la protection du sol et des eaux souterraines.

Les installations concernées englobent les stations d'essence qui sont exploitées en vue de la vente au public ou, du moins, qui l'ont été jusqu'au 31 décembre 1992.

Entrent en considération pour une intervention du fonds : l'exploitant, le propriétaire ou l'utilisateur effectif, auquel il appartient de procéder à l'assainissement en vertu de la législation régionale. En l'absence de toute personne à laquelle il incombe de procéder à l'assainissement, l'exploitant, le propriétaire ou l'utilisateur effectif, désireux de procéder à l'assainissement, peut prétendre à une intervention du fonds.

L'intervention du fonds se limite toujours aux frais réels nécessités par l'assainissement du sol en vertu de la législation régionale.

Le montant versé à cet effet est le suivant : en cas de fermeture, l'ensemble des coûts induits par l'obligation de procéder à un examen complémentaire, au démantèlement des installations souterraines destinées au stockage et aux pompes à carburant, à l'assainissement du sol et au suivi en rapport avec le site pollué.

En cas de poursuite de l'exploitation : les coûts induits par l'obligation de procéder à un examen complémentaire, à l'assainissement du sol et au suivi en rapport avec le site pollué. Quoi qu'il en soit, l'intervention se limitera toujours à un montant maximal de 2,5 millions en cas de pollution du sol et des eaux souterraines, un maximum de 1,5 million pour l'assainissement du sol et un maximum de 1,5 million relatif à l'assainissement des eaux souterraines.

L'intervention du fonds se produira de façon rétroactive, étant entendu que celle-ci sera limitée à la période qui suit le 1er janvier 2001.

Grâce au formulaires de notification, nous savons qu'il y a 289 stations d'essence ouvertes au public à Bruxelles, dont une trentaine ayant cessé leurs activités.

En ce qui concerne les citernes à mazout des particuliers, les risques inhérents aux citernes à mazout, et plus spécialement aux citernes enfouies, sont tout d'abord les fuites de mazout dans le sol qui, en plus de la pollution causée, provoquent des dommages aux propriétés voisines, c'est-à-dire infiltrations de mazout et odeurs dans des caves, apparition de mazout dans des étangs. Régulièrement, des plaintes concernant ces nuisances sont déposées à l'IBGE et dans les communes.

Des cas de débordement au remplissage se produisent également régulièrement causant également des pollutions du sol. Le mazout ainsi répandu peut également s'écouler dans les égouts, et de là dans la Senne ou dans une station d'épuration, avec des conséquences dommageables pour son fonctionnement.

Les frais occasionnés par ces dommages ainsi que les coûts d'assainissement sont, dans l'état actuel de la législation, entièrement à la charge du propriétaire de la citerne.

Une réflexion actuellement en cours porte sur l'instauration d'une taxe sur le prix du litre de mazout, qui serait destinée à alimenter un fonds d'assainissement « citernes à mazout ».

Le but poursuivi pourrait être que ce fonds permette de mutualiser le financement de l'assainissement de la pollution historique due aux citernes à mazout de particuliers. Par ailleurs, le particulier pourrait se voir obligé de contracter une assurance qui couvrirait les frais dus à de nouvelles pollutions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, je remercie M. le ministre pour cette réponse très claire et concise malgré le nombre de renseignements qu'il nous donne.

En ce qui concerne les stations-services, j'ai compris que celles qui n'ont pas de terre-plein et servent sur la rue vont devoir fermer dans un laps de temps raisonnablement court.

Le seul point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord avec le ministre est celui du paiement de l'assainissement. J'estime en effet que le secteur pétrolier est suffisamment riche pour le payer lui-même.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — J'entends bien, mais je précise que ce fonds d'assainissement a fait l'objet d'un arrêté du gouvernement fédéral et est de la compétence du fédéral pour son application.

Mme la Présidente. — Je remercie M. le ministre d'avoir répondu, même aux questions d'un membre absent et non excusé.

Les incidents sont clos.

QUESTION ORALE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES LIENS ENTRE LA POLITIQUE DE LA CRIPI (CELLULE REGIONALE D'INTERVENTION EN POLLUTION INTERIEURE) ET LA POLITIQUE DU LOGEMENT »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE BANDEN TUSSEN HET BELEID VAN DE REGIONALE CEL VOOR INTERVENTIE BIJ BINNENLUCHTVERVUILING EN HET HUISVESTINGSBELEID »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la cellule régionale d'intervention en pollution intérieure, la CRIPI, a mis en place un projet pilote, l'ambulance verte, pour laquelle 5 millions ont été débloqués par la Région pour une année de fonctionnement.

Des médecins font appel aux trois spécialistes et à l'infirmière sociale de l'ambulance verte, afin de réaliser des prélèvements et des analyses mycologiques, chimiques et acarologiques. Une fois que l'équipe dispose des résultats des analyses, un constat est posé et une remédiation est entreprise.

Si je m'en réfère à des articles parus dans la presse il y a un mois, depuis septembre, une trentaine de cas ont été traités. Peut-on à l'heure actuelle, déjà identifier certaines tendances dans les pollutions intérieures ?

Les médecins se retrouvent face à des pathologies qui trouvent des explications dans des phénomènes auxquels il est relativement aisé de remédier. Je pense notamment à la question de l'aération, de l'utilisation ou du stockage de certains produits d'entretien. Il est des problèmes liés à des problèmes d'humidité, de revêtements muraux, de canalisations en plomb, par exemple, qui ne trouveront solution que dans des transformations plus importantes. L'équipe fournit-elle des conseils relatifs à la rénovation ?

Que se passe-t-il si la bonne santé des habitants passe par des travaux très coûteux que l'occupant des lieux ne peut entreprendre ? D'après la presse il est prévu notamment un accompagnement juridique pour le cas où naîtrait un conflit entre le locataire et le propriétaire. Mais cela ne recouvre pas toutes les situations et que se passe-t-il quand le propriétaire, occupant ou non, n'est pas à même de faire face à des dépenses élevées ? Y a-t-il eu des exemples de nécessités de transformations lourdes devant être faites par des personnes n'en ayant pas les moyens ? Que s'est-il passé ?

Les quartiers anciens dégradés sont davantage touchés par les problèmes de pollution intérieure que les quartiers plus récents. Par ailleurs, ces quartiers sont occupés par une population en moyenne plus désargentée que dans la périphérie. Il y a quelques mois, les parlementaires ont été conviés à la projection d'un vidéogramme intitulé « L'asthme, un symptôme de l'époque » mettant bien en relation la qualité du logement et la santé de ses habitants. Habitants qui sont souvent fragilisés alors que vivant dans un logement vétuste et donc nécessitant des travaux importants. Certains travaux pourraient s'avérer moins coûteux s'ils étaient rapidement entrepris, (mérule, humidité, …) mais par manque d'argent les travaux traînent, le logis se dégrade tout comme la santé : le cercle vicieux est tracé …

Quelle coordination avez-vous installée avec votre collègue responsable du logement en Région bruxelloise sur ces questions d'intervention éventuelle des pouvoirs publics afin de rendre conformes certaines habitations qui appartiennent tant au parc privé qu'au parc public ?

Des mesures ont-elles déjà été effectuées dans des logements sociaux ? Avec quels résultats et quelles actions à la clé ?

L'équipe de l'ambulance verte prend-elle en compte les plaintes formulées par des habitants relatives au rayonnement des antennes-relais pour GSM, abondantes sur les toits des logements sociaux ?

Quels sont les liens possibles avec les communes et leurs services compétents en matière d'hygiène et de salubrité ?

Tournant autour de 50 % et 60 %, la fréquence d'équipement des logements anciens par des réseaux contenant du plomb permet d'estimer à quelque 142 000 unités le parc de logements à risque hydrique et à quelque 350 000 le nombre de personnes susceptibles de subir une exposition excessive au plomb par l'eau de distribution à Bruxelles.

C'est également dans les quartiers anciens que le plomb se retrouve en quantité supérieure, d'origine industrielle, provenant des restes de l'époque de l'essence avec plomb, ou présent dans des revêtements muraux.

Douze mille est le chiffre cité par l'ISP pour une estimation du nombre d'enfants à risque d'empoisonnement (voir cahier n° 13 de la santé).

Avez-vous prévu des actions « à grande échelle » pour traiter cette question du plomb notamment dans les tuyauteries ?

Par ailleurs, tous les médecins peuvent-ils faire appel à l'ambulance verte ? Si oui, quelle publicité avez-vous faite auprès des médecins pour qu'ils connaissent les procédures d'appel à ce service ? Si non, quand pourront-ils y faire appel ?

Est-ce que l'offre de l'ambulance verte et la demande des médecins sont en concordance pour l'instant ou bien se dégage-t-il déjà une tendance nécessitant un ajustement des moyens ?

L'ambulance verte a-t-elle pour tâche également de répondre à des problèmes de pollutions intérieures dans les lieux de travail (bureau, magasin, manufacture …).

A côté des nuisances facilement identifiables et des impacts très visibles sur la santé, existent d'autres affections liées à la santé mentale dues par exemple à des problèmes d'exiguïté des logements, à l'utilisation abusive de la télévision … L'équipe de l'ambulance verte s'est-elle également fixé comme objectif de répondre à des mal-êtres qui ne sont pas purement médicaux ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, chers Collègues, « l'Ambulance Verte » mise en place par la CRIPI (Cellule régionale d'intervention en pollution intérieure) est une cellule spécialisée d'intervention en pollution intérieure.

Elle est composée d'un biologiste et d'un chimiste auxquels sont adjoints un acarologue et une infirmière sociale.

La CRIPI travaille avec un réseau pilote de médecins généralistes et spécialistes qui peuvent demander une analyse du logement de leur patient.

Ce réseau, composé de 7 personnes, au départ s'est élargi avec les médecins des Maisons médicales.

A ce stade-ci du projet, la situation reste gérable et ne nécessite aucun ajustement des moyens, le nombre de médecins étant volontairement limité. Il faudra évaluer cet aspect en fin de phase pilote.

Initialement, et dans le cadre de ce projet pilote, il était prévu que l'équipe de « l'Ambulance Verte » se rende dans une petite centaine de logements sur une année.

Depuis septembre dernier, 50 interventions ont été effectuées à la demande des médecins.

La cadence s'accélère depuis le début de cette année, d'autant que des particuliers font directement appel à l'équipe sans passer par l'intermédiaire de leur médecin généraliste.

L'action étant à ce jour encore limitée, pour autant que leur cas soit justifié, on demande à ces personnes que leur médecin traitant introduise une proposition d'enquête.

Dans les domiciles visités par « l'Ambulance Verte », les patients étaient soit locataires, soit propriétaires de leur logement.

Des analyses et des enquêtes ont également été effectuées dans certains logements sociaux. Les remédiations sont en cours.

L'identification des sources de pollution intérieure se fait suivant un protocole d'enquête rigoureux.

Les polluants rencontrés dans les habitations sont de nature très diverse. La liste est longue.

Les substances les plus courantes sont le formaldéhyde présent dans les bois agglomérés ou contreplaqués, les pesticides, les désodorisants, le toluène et le xylène qui se dégagent des peintures.

On trouve aussi assez fréquemment dans les milieux domestiques des polluants biologiques comme des moisissures, des acariens.

L'expérience accumulée montre que si les polluants domestiques prélevés dans l'air ambiant sont souvent identifiables, il n'est cependant pas toujours aisé de les localiser au niveau de l'habitat.

Il n'est pas toujours facile non plus de démontrer clairement un lien causal entre ces substances toxiques environnementales et des pathologies observées *in situ*.

De plus, les effets de ces substances peuvent varier fortement d'un individu à l'autre.

L'objectif de « l'Ambulance Verte » est de fournir une intervention rapide à un problème de pollution de l'intérieur de l'habitat. L'intervention comprend l'identification, l'analyse et le diagnostic des sources de pollution à l'intérieur du logement.

Ce diagnostic s'accompagne de recommandations faites aux habitants afin de remédier aux problèmes de santé encourus.

Les premiers conseils généraux donnés passent souvent par des mesures simples, comme par exemple, vous l'avez cité, l'aération des locaux ou le stockage de certains produits d'entretien.

Lors de situations difficiles ou graves de pollution intérieure, qu'il s'agisse de logements privés ou publics, la remédiation du logement peut impliquer des modifications de celui-ci et même nécessiter sa rénovation.

Dans ce cas, la cellule ne donne pas directement des conseils relatifs à des travaux mais elle informe l'habitant de l'existence des services pouvant l'aider à supporter d'éventuels investissements si nécessaire. C'est le cas des primes à la rénovation.

La remédiation peut considérer des aspects encore plus pointus qui requièrent l'intervention de spécialistes; il s'agit dans ce cas d'un accompagnement social, d'une guidance vers des associations specialisées.

Lors de problèmes d'hygiène ou de salubrité graves et nécessitant l'urgence, l'équipe peut orienter les habitants vers les autorités compétentes : CPAS, Communes, ….

Dès la concrétisation du projet CRIPI, une collaboration s'est mise en place avec mon collègue Alain Hutchinson responsable du

logement, ainsi d'ailleurs qu'avec des acteurs de la santé, la FARES (Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education de la Santé) en l'occurrence, qui coordonne les mesures d'accompagnement auprès des personnes concernées.

Le comité d'accompagnement se réunit régulièrement, regroupant les principaux acteurs et les représentants des cabinets dont les compétences sont également concernées.

Dans les situations qui nous préoccupent, le problème de la conformité ou de la mise en conformité de l'habitation à des normes pose d'abord la question de l'existence de celles-ci.

Dans le cadre de son projet de code du logement, mon collègue Alain Hutchinson compte précisément s'y pencher, en collaboration avec ses collaborateurs chargés de la santé et de l'environnement.

Pour l'instant, toutes les situations rencontrées sont traitées de façon pragmatique et dans la plus grande sérénité possible, malgré les difficultés importantes qui peuvent être rencontrées.

Nous ne sommes qu'au début de ces remédiations. Des procédures sont en cours. Celles-ci seront bien évidemment affinées à la lumière de l'expérience pilote actuelle.

A ce stade de l'expérience et d'un point de vue scientifique, il est difficile d'avancer que les anciens quartiers dégradés sont plus touchés par les probèmes de pollution intérieure que les quartiers plus récents.

De nouvelles constructions peuvent présenter des problèmes tout aussi aigus de pollution si les nouveaux matériaux utilisés dégagent des substances toxiques.

La problématique de l'intoxication au plomb est peu étudiée dans le cadre du projet qui nous concerne ici.

Si un cas de saturnisme se présente, les sources d'exposition au plomb (canalisations, peintures) sont détectées, le conseiller indique au particulier les services susceptibles de lui venir en aide. Le Laboratoire Intercommunal de Chimie et de Biologie et l'ASBL RISQUE sont compétents dans ce domaine et réalisent des actions à grande échelle : nombreuses études, actions de sensibilisation. Les éventuels travaux d'assainissement qu'il y aurait à réaliser peuvent être subsidiés quel qu'en soit le montant; dans le cadre de la rénovation des logements, des primes sont en effet octroyées pour le remplacement des anciennes canalisations en plomb.

La cellule d'intervention ne prend pas en compte les plaintes formulées par des habitants relatives au rayonnement des antennes-relais pour GSM.

Elle peut transmettre les coordonnées de l'IBPT (Institut Belge des Postes et Télécommunications) qui gère les dossiers de plainte et est chargé d'effectuer les mesures aux abords des installations de téléphonie mobile.

Dans le cadre de la phase pilote, le service du laboratoire ambulant se limite à la détection des nuisances à l'intérieur des habitations privées.

Il n'est pas exclu que par la suite, il soit envisagé d'effectuer des analyses dans des écoles bien que la priorité reste le logement. La réalisation d'un tel service d'intervention concernant la pollution intérieure répond à la réalité d'une situation de plus en plus urgente.

Les problèmes de santé liés à l'environnement, comme entre autres les allergies et les maladies respiratoires, sont en augmentation en Europe et en particulier en milieu urbain. L'évaluation des effets des nuisances de l'environnement sur la santé demande de s'intéresser à l'impact de la pollution intérieure. La population passe en effet approximativement 80 % de son temps à l'intérieur de bâtiments. C'est l'endroit où les individus sont exposés à de nombreux facteurs de l'environnement.

Nous ne sommes qu'au début de ce projet novateur qui, déjà, rencontre un succès incontestable. Il est évident qu'à terme, les concusions de toutes les évaluations en termes de santé et de qualité de vie permettront de définir les orientations et le développement des actions.

En ce qui me concerne, il existe une réelle volonté politique à rendre ce service d'intervention permanent et à augmenter la visibilité de l'action en élargissant l'information vers le grand public.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse.

J'en profite pour souligner que ce projet est très intéressant. Néanmoins, je souhaiterais poser deux questions complémentaires.

Première question : le ministre a parlé d'une phase pilote, combien de temps cette phase va-t-elle durer avant que le projet puisse se déployer.

Ma deuxième question concerne la coordination qui se met en place avec le ministre responsable du Logement. Je souhaiterais obtenir des renseignements complémentaires à ce sujet, à savoir quel garde-fou éthique a-t-il mis en place pour qu'il s'agisse plutôt d'une démarche de santé que d'une démarche de logement, pour que toutes les garanties puissent être prises pour respecter le secret médical ?

Enfin, de façon plus prosaïque, un cofinancement avec le ministre du Logement sera-t-il prévu ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — En réponse à votre première question, je vous dirai qu'elle est prématurée. Le système ne fonctionne que depuis plusieurs mois. Nous devons encore procéder à une évaluation avec les médecins. Dans ce domaine, il ne faut pas se précipiter au risque de gâcher le projet.

En ce qui concerne la concertation, elle est en cours. Mon collègue a établi un projet de code de logement. Pour l'instant, il ne convient pas d'anticiper par rapport à un débat qui n'a pas encore eu lieu ni au niveau du gouvernement ni *a fortiori* à votre niveau.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LA DECISION DU GOUVERNEMENT DE NE PAS DONNER SUITE AU RECOURS CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION FACE AU SITE CLASSE DU ZAVELENBERG »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE BESLISSING VAN DE REGERING OM GEEN GEVOLG TE GEVEN AAN HET BEROEP BETREFFENDE HET BOUWPROJECT TEGENOVER DE BESCHERMDE SITE VAN DE ZAVELENBERG »

Mme la Présidente. — Il s'agit d'une question d'actualité qui a été transformée en question orale.

La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, la presse de cette semaine a fait écho du refus opposé par le gouvernement au recours introduit par le promoteur privé contre la cascade de décisions négatives — commission de concertation, collège des bourgmestre et échevins, collège d'urbanisme — par rapport à son projet.

Il s'agit d'un terrain situé en face du domaine classé du Zavelenberg.

Tant les habitants que l'administration communale se rejouiront de cette décision puisque c'est de commun accord que les démarches ont été entreprises pour limiter l'impact des différents projets proposés.

Avant que la commune n'en soit avertie officiellement, un mandataire local bien informé a distribué un document toutes-boîtes qui laisserait à penser que toute construction serait désormais interdite sur cette parcelle.

Or, il apparaît que cette parcelle, précisément, a bien le statut de terrain à bâtir, même si elle est immédiatement voisine du bien classé où il n'y a pas de zone de protection. Par ailleurs, les habitants ne sont pas opposés à la construction d'un ensemble d'un gabarit s'accordant avec la typologie du quartier et permettant de refermer le bâti existant.

L'affirmation reprise dans le toutes-boîtes de ce mandataire signifie-t-elle qu'il y a intention de classer cette parcelle aussi dans le chef du gouvernement et, donc, d'étendre le site classé du Zavelenberg ? Dans l'affirmative, le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer la création d'un prérimètre de protection du site du Zavelenberg ? Le cas échéant, dans quel délai ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur Riguelle, le gouvernement a, en effet, décidé le 8 mars de cette année, de ne pas accueillir le recours contre le refus de permis d'urbanisme d'un immeuble à appartements et d'un parking souterrain sur la parcelle de l'angle de l'avenue Charles-Quint et de l'avenue des Bardanes.

Cet arrêté s'inscrit dans la continuité des décisions, tant de la commune que du collège d'urbanisme, vous l'avez rappelé Monsieur Riguelle.

Cette décision, n'est nullement motivée par la contestation du caractère constructible de la parcelle en question. Celle-ci est et reste constructible.

Le gouvernement, à la suite des décisions antérieures, a estimé que ce projet, par son ampleur, était incompatible avec son environnement immédiat suivant le concept du bon aménagement des lieux.

Ce terrain, en bordure d'un site classé, se situe dans une zone à caractère rural et paysager encore homogène — c'est une des rares zones rurales homogènes subsistant dans les limites de la région — notamment par les constructions qui s'y trouvent. Il est important de ne pas y créer une rupture par la construction d'un immeuble manifestement trop important et mal adapté à ce type d'espace. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé de ne pas accueillir ce recours.

Pour le surplus, le gouvernement n'a pas l'intention d'élargir la zone classée du Zavelenberg et je n'ai pas connaissance de la préparation d'une demande allant dans ce sens de la part de la commune. L'ordonnance « patrimoine » prévoit en effet en son article 18, § 2, que la commune a la capacité de proposer l'extension du classement.

Ainsi, si une nouvelle demande de permis conforme à l'affectation logement et s'inscrivant dans la continuité du bâti existant devait être introduite, je ne vois pas *a priori* de raison de la refuser.

M. Joël Riguelle. — Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 25.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.25 uur.

— *Elle est reprise à 17 h 15.*

Ze wordt hervat om 17.15 uur.

Mme la Présidente. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

SCRUTINS SECRETS

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION DE 3 MEMBRES EFFECTIFS ET DE 3 MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS BRUXELLOIS DE GARANTIE (article 11 de l'ordonnance du 22 avril 1999 modifiant la loi du 4 août 1987 de réorientation économique et portant création du Fonds bruxellois de garantie)

GEHEIME STEMMINGEN

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN 3 VASTE LEDEN EN VAN 3 PLAATSVERVANGENDE LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR VAN HET BRUSSELS WAARBORGFONDS (artikel 11 van de ordonnantie van 22 april 1999 tot wijziging van de wet van 4 augustus 1978 tot economische heroriëntering en houdende oprichting van het Brussels Waarborgfonds)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation de 3 membres effectifs et de 3 membres suppléants du conseil d'administration du Fonds bruxellois de garantie (article 11 de l'ordonnance du 22 avril 1999 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique et portant création du Fonds bruxellois de garantie).

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van 3 vaste leden en van 3 plaatsvervangende leden van de raad van bestuur van het Brussels Waarborgfonds (artikel 11 van de ordonnantie van 22 april 1999 tot wijziging van de wet van 4 augustus 1978 tot economische heroriëntering en houdende oprichting van het Brussels Waarborgfonds).

Les bulletins de vote ont été distribués.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne. Les bulletins reprennent les noms des 4 candidats à un mandat de membre effectif et il vous appartient d'émettre un scrutin en faveur de 3 candidats en cochant une croix dans la case correspondante en regard de leur nom.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren. Op de stembriefjes staan de namen van de 4 kandidaten voor het mandaat van vast lid vermeld. U kunt een stem uitbrengen voor 3 kandidaten door een kruisje te plaatsen in het vakje naast hun naam.

J'invite Mme la secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig mevrouw de secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd ?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Mme Meunier est désignée comme scrutateur.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.

Mme la Présidente. — Voici le résultat du scrutin.

Uitslag van de geheime stemming.

Nombre de voix émises : 56

Aantal uitgebrachte stemmen : 56

Votes blancs et nuls : 11

Blanco en ongeldige stemmen : 11

Nombre de votes valables : 45

Aantal geldige stemmen : 45

RESULTAT DU VOTE

UITSLAG VAN DE STEMMING

Pour M. Marc Vojtassak : 45

Voor de heer Marc Vojtassak : 45

Pour M. Julien Meganck : 43

Voor de heer Julien Meganck : 43

Pour M. Isi Halberthal : 36

Voor de heer Isi Halberthal : 36

Pour M. Georges Demotte : 8

Voor de heer Georges Demotte : 8

MM. Marc Vojtassak, Julien Meganck et Isi Halberthal obtiennent donc la majorité absolue.

De heren Marc Vojtassak, Julien Meganck en Isi Halberthal bekomen dus de volstrekte meerderheid.

MM. Vojtassak, Meganck et Halberthal qui obtiennent la majorité absolue sont présentés par le Conseil pour le mandat de membre effectif du conseil d'administration du Fonds bruxellois de garantie.

De heren Vojtassak, Meganck en Halberthal, die de volstrekte meerderheid bekomen, worden dus door de Raad voorgedragen voor het mandaat van vast lid van de raad van bestuur van het Brussels Waarborgfonds.

MM. Georges Demotte, Serge Villain et Paul Delva sont désignés comme membres suppléants.

De heren Georges Demotte, Serge Villain en Paul Delva worden aangesteld als plaatsvervangende leden.

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstellen.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT VISANT A FAVORISER LA PUBLICITE DES DEBATS PARLEMENTAIRES (N^os A-82/1 ET 2 – 99/2000)

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT OM DE OPENBAARHEID VAN DE PARLEMENTAIRE DEBATTEN TE BEVORDEREN (Nrs. A-82/1 EN 2 – 99/2000)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Je vous rappelle que ce vote porte sur les conclusions de la commission spéciale du Règlement tendant à ne pas adopter la proposition et qu'il a lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat de stemming betrekking heeft op de conclusies van de bijzondere commissie voor het Reglement die besloten heeft het voorstel niet aan te nemen en dat die conclusies bij dubbele meerderheid moeten worden aangenomen.

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission spéciale du Règlement.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de bijzondere commissie voor het Reglement.

La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, notre chef de groupe, Mme Huytebroeck a dû s'absenter, étant appelée à l'autre réunion qui se tient en ce moment. Elle n'a donc pas pu voter. Je suppose qu'elle est considérée comme excusée de droit.

Mme la Présidente. — Elle reviendra probablement pour le prochain vote.

Cela dit, même si nos locaux hébergent d'autres réunions, pour le moment nous devons voter sur les points à l'ordre du jour. Et les membres ont intérêt à être présents. Il y a neuf votes. En cas d'absence, cela peut coûter cher.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

37 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

18 répondent non dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

37 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

18 antwoorden neen in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission spéciale du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad de conclusies van de bijzondere commissie voor het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. André, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, MM. Gosuin, Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Demol, Grijp, Mevr. Grouwels, de heren Lootens-Stael en Van Assche

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Adriaens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme De Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT (Nos A-110/1 ET 2 – 99/2000)

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT (Nrs. A-110/1 EN 2 – 99/2000)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification du Règlement.

Wij stemmen nu over het voorstel tot wijziging van het Reglement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

53 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 répondent non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

53 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

2 antwoorden neen in de Franse taalgroep.

4 antwoorden neen in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Grijp en Mevr. Grouwels.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mmes Bastien et Rorive.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT (Nos A-138/1 ET 2 – 99/2000)

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT (Nrs. A-138/1 EN 2 – 99/2000)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification du Règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

53 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

53 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

4 antwoorden neen in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Grijp en Mevr. Grouwels.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

Se sont abstenues :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mmes Bastien et Rorive.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT (Nos A-177/1 ET 2 – 2000/2001)

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT (Nrs. A-177/1 EN 2 – 2000/2001)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification du Règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

63 membres sont présents.

52 répondent oui dans le groupe linguistique français.

5 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

1 répond non dans le groupe linguistique français.

4 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

1 s'abstient dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

63 leden zijn aanwezig.

52 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

5 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

1 antwoordt neen in de Franse taalgroep.

4 antwoorden neen in de Nederlandse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Grijp en Mevr. Grouwels.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Bastien.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Demol, Lootens-Stael en Van Assche.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Rorive.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT (N^os A-108/1 ET 2 – 99/2000)

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT (Nrs. A-108/1 EN 2 – 99/2000)

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification du Règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

54 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

1 s'abstient dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

54 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Demol, Grijp, Mevr. Grouwels, de heren Lootens-Stael en Van Assche.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Rorive.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT VISANT A OBTENIR DU GOUVERNEMENT ET DU COLLEGE REUNI UNE DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DEVANT LE PARLEMENT (N^os A-79/1 ET 2 – 99/2000)

Votes réservés

VOORSTEL TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT TOT INVOERING VAN EEN ALGEMENE BELEIDSVERKLARING VAN DE REGERING EN VAN HET VERENIGD COLLEGE VOOR HET PARLEMENT (Nrs. A-79/1 EN 2 – 99/2000)

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements réservés de la proposition de modification.

Wij zullen over de aangehouden amendementen van het voorstel van wijziging stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Sven Gatz à l'article 1.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Sven Gatz bij artikel 1.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

55 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

55 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Demol, Grijp, Mevr. Grouwels, de heren Lootens-Stael en Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de M. Sven Gatz à l'article 2.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de heer Sven Gatz bij artikel 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

63 membres sont présents.

54 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

63 leden zijn aanwezig.

54 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, Azzouzi, Mmes Bastien, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Demol, Grijp, Mevr. Grouwels, de heren Lootens-Stael en Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de modification du règlement (amendée).

Wij stemmen nu over het voorstel tot wijziging van het reglement (geamendeerd).

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

64 membres sont présents.

55 répondent oui dans le groupe linguistique français.

9 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming :

64 leden zijn aanwezig.

55 antwoorden ja in de Franse taalgroep.

9 antwoorden ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de modification du Règlement ainsi modifiée.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot wijziging van het Reglement aan zoals geamendeerd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bastien, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grimberghs, Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Arckens, Béghin, Mevr. Byttebier, de heren Chabert, Demol, Grijp, Mevr. Grouwels, de heren Lootens-Stael en Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU : PROTOCOLE PORTANT ADAPTATION DES ASPECTS INSTITUTIONNELS DE L'ACCORD EUROPEEN ETABLISSANT UNE ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LEURS ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE TCHEQUE, D'AUTRE PART, AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE, DE LA REPUBLIQUE DE FINLANDE ET DU ROYAUME DE SUEDE A L'UNION EUROPEENNE, ET A L'ANNEXE, FAITS A BRUXELLES LE 29 NOVEMBRE 1999

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : HET PROTOCOL TOT AANPASSING VAN DE INSTITUTIONELE ASPECTEN VAN DE EUROPA-OVEREENKOMST WAARBIJ EEN ASSOCIATIE TOT STAND WORDT GEBRACHT TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN EN HUN LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE REPUBLIEK TSJECHIE, ANDERZIJDS, TENEINDE REKENING TE HOUDEN MET DE TOETREDING VAN DE REPUBLIEK OOSTENRIJK, DE REPUBLIEK FINLAND EN HET KONINKRIJK ZWEDEN TOT DE EUROPESE UNIE, EN MET DE BIJLAGE, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 29 NOVEMBER 1999

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

59 répondent oui.

59 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A : L'ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS-MEMBRES, D'UNE PART, ET LA CONFEDERATION SUISSE, D'AUTRE PART, SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES, AUX ANNEXES I, II ET III ET AL'ACTE FINAL, FAITS A LUXEMBOURG LE 21 JUIN 1999

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET : DE OVEREENKOMST TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LIDSTATEN, ENERZIJDS, EN DE ZWITSERSE BONDSSTAAT, ANDERZIJDS, OVER HET VRIJE VERKEER VAN PERSONEN, MET DE BIJLAGEN I, II EN III EN MET DE SLOTAKTE, OPGEMAAKT TE LUXEMBURG OP 21 JUNI 1999

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

59 répondent oui.

59 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET DE REGLEMENT ORGANISANT LE CONGE PREALABLE A LA MISE A LA PENSION POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL OPERATIONNEL DU SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE MEDICALE URGENTE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET VERLOF VOORAFGAAND AAN DE PENSIONERING VOOR DE LEDEN VAN HET OPERATIONEEL PERSONEEL VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE DIENST VOOR BRANDWEER EN DRINGENDE MEDISCHE HULP

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet de règlement.

Wij stemmen nu over het ontwerp van verordening.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, j'ai déjà annoncé tout à l'heure que le groupe Ecolo s'abstiendrait. En fait, nous soutenons le projet quant au fond mais nous aurions voulu, comme nous l'avons fait en commission, voter contre l'article 1er. Je confirme donc, qu'en toute logique, nous nous abstiendrons lors du vote sur l'ensemble.

Ce sont les fragilités juridiques et les possibilités de recours qui fondent notre décision.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour une explication de vote.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, nous avons décidé après mûre réflexion de maintenir notre volonté de nous abstenir en raison de l'ambiguité entre le fond et la forme.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

47 répondent oui.

47 antwoorden ja.

17 s'abstiennent.

17 onthouden zich.

En conséquence, le projet de Règlement est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van de verordening aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Béghin, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Decourty, Demannez, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme De Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 45.*

De plenaire vergadering wordt om 17.45 uur gesloten.

ANNEXE

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Par lettre du 26 avril 2001, le groupe Ecolo communique les modifications suivantes :

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE FONCIERE

— la désignation de M. Bernard Ide comme membre effectif de la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière, en remplacement de M. Alain Daems.

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE LA RENOVATION URBAINE

— la désignation de M. Bernard Ide comme membre suppléant de la commission du Logement et de la Rénovation urbaine, en remplacement de Mme Anne Herscovici.

BIJLAGE

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Bij brief van 26 april 2001 deelt de Ecolo-fractie de volgende wijzigingen mee :

COMMISSIE VOOR DE RUIMTELIJKE ORDENING, DE STEDENBOUW EN HET GRONDBELEID

— de aanwijzing van de heer Bernard Ide als vast lid van de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid, ter vervanging van de heer Alain Daems.

COMMISSIE VOOR DE HUISVESTING EN STADSVERNIEUWING

— de aanwijzing van de heer Bernard Ide als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing, ter vervanging van mevrouw Anne Herscovici.

0701/7042
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00